

La Lanterne d'Usson

bonne
année
2020

Bulletin
municipal
Janvier
2020



N° 15

LE MOT DU MAIRE



Cette année 2020 se distingue par l'organisation au mois de mars des élections municipales.

Aussi, si l'obligation de réserve m'oblige à rester concis dans mes propos, je vous encourage à vous rendre nombreux devant les urnes, afin de faire vivre la démocratie locale.

Le premier tour de scrutin se tiendra le dimanche 15 mars, le second le dimanche 22 mars. Le bureau de vote d'Usson sera situé, comme à l'accoutumée, dans la salle du conseil de notre mairie et ouvert de 8h à 18h.

L'année 2019 a vu la commission qualité de l'Association des "Plus Beaux Villages de France" confirmer pour une nouvelle période de 6 ans le classement d'Usson parmi les "Plus Beaux Villages de France", assorti toutefois de quelques réserves sur le bâti et l'urbanisme.

En effet, si la commission qualité félicite la municipalité pour les efforts accomplis depuis la précédente expertise de 2011, notamment en matière de traitement d'espaces publics et pour la valorisation de la découverte de la butte volcanique, elle attire la vigilance de la municipalité sur les deux réserves suivantes :

- Bâti : "poursuivre les efforts en matière de réhabilitation des façades privées" (voir programme de subvention page 15),
- Urbanisme : "poursuivre avec exigence les efforts pour maîtriser le devenir du secteur d'habitat localisé aux abords immédiats de l'aire principale de stationnement".

D'une façon générale, l'association des "Plus Beaux Villages de France" invite la municipalité à poursuivre ses efforts au sein du "village ancien" d'Usson pour le maintien d'une population permanente, pour l'accueil de services, activités et commerces de qualité, concourant à développer la vitalité socio-économique.

Ce label "Plus Beaux Villages de France", s'il nous permet d'obtenir des subventions substantielles auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Puy-de-Dôme, s'avère également aujourd'hui un atout indéniable pour continuer à "exister" au sein des grands ensembles communautaires constitués en 2017, telle l'Agglomération du Pays d'Issoire.

Notons que l'Etat, dans sa vision "décentralisatrice", vient de confier aux agglomérations la compétence obligatoire portant sur la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et individuel et de l'eau de pluie en zone urbaine (zones constructibles du PLU). Il en découle pour notre commune, qu'après les compétences portant notamment sur la promotion touristique et l'économie prises en 2017, l'API s'est vue imposer par l'Etat, au premier janvier 2020, la compétence eau et assainissement malgré la levée de boucliers des maires de France à l'occasion de leur congrès annuel de novembre 2019.

Sur notre commune, cette année 2019 a également été marquée par la finalisation du plan d'aménagement du bourg et de la butte d'Usson lancé en 2012, avec l'aménagement de la rue du Colombier et de la place de la Reine Margot, mais également le lancement de grands chantiers en cours et à venir, dont notamment :

- Un plan pluriannuel de réfection de voirie,
- La réalisation de toilettes publiques sur le parking visiteurs,
- L'étude préalable, puis la restauration de l'église Saint-Maurice (bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques),
- L'arrivée de la fibre en 2022, accélération du déploiement motivée par l'attrait touristique d'Usson (Plan Auvergne Très Haut Débit).

En cette fin de mandature, je tiens à remercier personnellement l'ensemble de l'équipe municipale qui durant 6 années n'a cessé de travailler dans l'intérêt de la commune ; la première moitié du mandat sous la direction de Daniel GIRAUD dont je salue les nombreuses actions menées sur la commune et plus particulièrement durant les 10 années passées en tant que maire d'Usson.

Je souhaite également remercier chaleureusement les associations d'Usson qui œuvrent au dynamisme de notre commune, ainsi que l'ensemble des Ussonais et Ussonaises qui m'ont témoigné leur confiance dans l'exercice des fonctions de maire d'Usson.

Enfin, j'ai une pensée émue pour nos amis britanniques résidant à Usson. Si la ratification du BREXIT au 31 janvier 2020 nous prive de l'expression de leurs suffrages dans le cadre de la vie électorale de notre village, ils demeurent de fait des Ussonais de coeur. Partie intégrante de la force vive de notre commune, nous nous faisons naturellement une joie de poursuivre en leur compagnie la vie politique et citoyenne de notre village !

Aussi, pour cette année 2020, j'adresse mes vœux aux habitant(e)s de la commune d'Usson, terre de convivialité, terre de culture, terre de projets, et je souhaite qu'il continue d'y faire bon vivre ensemble !

Bertrand LIVET
Maire d'Usson

SOMMAIRE

La Lanterne N°15 - Janvier 2020



Vie communaleP : 4

- Conseil municipal p. : 4
- Informations mairie p. : 4
- Délégations Organismes p. : 5
- Commissions p. : 5
- Etat civil p. : 6
- Recensement militaire p. : 6
- Urbanisme p. : 7
- Compte-rendus des Conseils municipaux p. : 8
- Budget p. : 12
- Point sur les travaux et projets en cours p. : 14
- Aides à la rénovation des façades privées p. : 15

Agglomération du Pays d'Issoire P : 26

- Portage de repas p. : 26
- Contrat territorial de l'Eau-Mère p. : 27
- Le bureau de tourisme d'Usson p. : 30
- Promotion touristique p. : 32
- Pays d'Art et d'Histoire p. : 34
- Saison culturelle "Les p'tits papiers" p. : 35

Organismes et représentationsP : 36

- Parc Naturel Régional du Livradois Forez p. : 36
- Association des Plus Beaux Villages de France p. : 38
- ADMR p. : 39
- ADIL p. : 40
- SICTOM p. : 41

Animations et culture P : 42

- La saison artistique 2018 p. : 42
- Animations Pierre Desnoyers p. : 43
- L'église Saint-Maurice p. : 44
- Signalétique patrimoniale p. : 44
- Restauration église : l'atelier Muro Dell'Arte p. : 45
- Premières "Rencontres culturelles" p. : 46
- A table avec la Reine Margot p. : 47
- La commission d'action sociale p. : 48
- La carte Free Pass p. : 49
- Usson se souvient p. : 49
- Pèlerinage p. : 49
- Les coups de baguette magique de la Fée des ACTS p. : 50
- Le festival du TRAC p. : 51

Vie associativeP : 51

- Comité d'animation - Médiévales d'Usson p. : 51
- Usson Passé Présent p. : 53
- Chemins d'Usson p. : 54
- Amis de l'église Saint Maurice p. : 55
- Mains dans les crins p. : 56
- Club de la butte p. : 56

AdministratifP : 57

- Guide des démarches p. : 57
- Numéros utiles p. : 58
- Renseignements pratiques p. : 59





MAIRIE D'USSON

Maire : LIVET Bertrand
Conseiller communautaire

1er Adjoint : VERNET Gérard, chargé des finances, de l'action sociale et de la vie associative
Conseiller communautaire suppléant

2ème Adjoint : CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie

Conseillers : SAUVADET Marie-Hélène : conseillère déléguée à l'action culturelle
SAUVAGE Christophe : conseiller délégué au numérique
AMIET Jean- Pierre, BAUBET Noëlle, BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël,
GILLARD Béatrice, GIRAUD Daniel.



*Voeux du maire - 2020
Le Conseil Municipal accompagné des Présidents d'associations et des agents*

Informations Mairie

Adresse :

Mairie d'Usson
12 rue de la Mairie
63490 USSON
Tel. : 04 73 71 05 90
Fax : 04 73 71 01 87
Email : mairie-ussion@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 17 h à 19 h
Mercredi de 11h à 13h30
Jeudi de 17 h à 19 h

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : jeudi de 17 h 30 à 19 h

Secrétariat de Mairie :

Après 4 ans d'exercice de la fonction de secrétaire de mairie au sein de notre commune, Madame Sylvie BARLET a souhaité prendre de nouvelles fonctions au sein de la commune d'Yronde et Buron afin de se rapprocher de son domicile.
Nous accueillons Madame Géraldine COUPAT qui intègre notre municipalité au 1er janvier 2020 sur le poste vacant de secrétaire de mairie et sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue.
A NOTER : ce changement de personnel au sein de la mairie a induit un changement des horaires d'accueil - Voir ci-contre.



Délégations organismes

ORGANISMES	DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'ISSOIRE	LIVET Bertrand	VERNET Gérard
CONSEIL D'ECOLE DE SAUXILLANGES	BOSSE Cécile	LIVET Bertrand
SICTOM	CHANAL Gabriel	GILLARD Béatrice
SIEG	VERNET Gérard	SAUVAGE Christophe
SIVOM (EAU)	LIVET Bertrand BAUBET Noëlle	
EPF - SMAF	BAUBET Noëlle	FONTANET Mickaël
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS - FOREZ	GIRAUD Daniel	
AICRI	GILLARD Béatrice BARLET Sylvie	BOSSE Cécile
ADMR	SAUVADET Marie-Hélène	AMIET Jean-Pierre
ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »	GIRAUD Daniel	
CORRESPONDANT DEFENSE	VERNET Gérard	
CNAS	BOSSE Cécile BARLET Sylvie	
REFERENTS AMBROISIE	VERNET Gérard GILLARD Béatrice	

Commissions

Commissions réunies sous la présidence de Monsieur le Maire (hors la commission de révision des listes électorales)

Action sociale :

Elus : BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël, GILLARD Béatrice, SAUVADET Marie- Hélène, VERNET Gérard

Habitants : EYMARON Gabrielle, MONTEIL Jacky, MATHE Florence, GUINEL Marie

Appels d'offres :

Titulaires : CHANAL Gabriel, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Suppléants : BAUBET Noëlle, SAUVAGE Christophe

Culture et patrimoine :

AMIET Jean-Pierre, GIRAUD Daniel, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe

A la demande de ses membres, la commission culture et patrimoine pourra être ouverte à l'avis d'associations, d'experts privés et d'organismes partenaires extérieurs au conseil municipal.



Information, communication, site Internet :

AMIET Jean-Pierre, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe, VERNET Gérard

Révision des listes électorales :

BAUBET Noëlle, GILLARD Béatrice, LIVET Bertrand, le délégué de l'Administration, le délégué du Tribunal de Grande Instance.

Travaux :

CHANAL Gabriel, VERNET Gérard, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe

Urbanisme et PLU :

CHANAL Gabriel, VERNET Gérard

Pour les cas de litige et à la demande de ses membres, la commission urbanisme pourra être ouverte à l'avis d'associations, d'experts privés et d'organismes partenaires extérieurs au conseil municipal.

Etat civil

Naissances :

Jade LAROUSI née le 10 janvier 2019 à Clermont-Ferrand

Mariages :

M. ORTIGIER Nicolas Philippe et Mme SOULIER Manon, le 27/07/2019 à Usson
M. LE PAGE Anthony et Mme MICHEL Morgane, Anne-Marie, Leïla, le 14/09/2019 à Usson
M. SCHÉRER Martin, Pierre, Marie et Mme SILVESTRINI Karine, Marie, Madeleine, à Issoire

PACS :

M. LOUBAT Gaëtan, Jean, Henri et Mme GILBERT Céline, le 15 juin 2019
M. CHANTEUX Mickaël, Olivier et Mme DECOUZE Isabelle, Carine, le 25 octobre 2019
M. SAUVAGE Christophe et Mme MERCIER Céline, Emilie, le 20 décembre 2019

Décès :

Mme MOULY Eugénie, Léonie, Adrienne, Veuve CHOMETTE décédée le 08/02/2019 à Issoire

Recensement militaire

Les jeunes gens atteignant l'âge de 16 ans sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre de leur anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tous, garçons et filles.

Ce recensement leur permettra :

- d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire au passage de différents examens,
- de participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de faciliter les inscriptions sur la liste électorale,
- d'effectuer toute démarche mentionnée au formulaire 106*/04



Urbanisme

Permis de construire :

M. MOISSAING Stéphane	3 Place de la République	07/01/2019	Changement de destination grange en habitation	Accordé
M. VILLETTELE David	Puy Gros	02/02/2019	Création garage	Accordé
Mme BRUNEL Géraldine	Montaigner	18/02/2019	Création abri de voiture	Accordé
M. MOISSAING Stéphane	3 Place de la République	11/04/2019	Changement de destination + changement fenêtres et portes	Sans suite
DRACOMETALSUD	Montaigner	26/09/2019	Création atelier pour activité artisanale	Accordé

Déclarations préalables :

M. LIVET François	2 Rue de l'Eglise Saint Maurice	17/01/2019	Ravalement de façades	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. CHANAL Gabriel	1 Rue de l'Echanson	17/01/2019	Ravalement de façades	Arrêté non opposition avec prescriptions
SCI MCSG IMMO	Rue de la Mairie	18/01/2019	Ravalement de façades	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. DAFFARA Jean-Paul	Rue de la Générade	19/01/2019	Ravalement de façades	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. BRUNEL Yvon	Rue de la Mairie	24/01/2019	Ravalement de façades	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. MOISSAING Stéphane	3 Place de la République	08/04/2019	Pose de portes et fenêtres et changement de destination	Retrait avant décision
M. MONTEIL Jacky	5 Rue de la Mairie	09/05/2019	Modification d'un portail	Arrêté non opposition avec prescriptions



COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Redevance assainissement

La redevance assainissement est reconduite pour l'année 2019 : soit 1,10 € par m³ d'eau consommée.

Subventions façades dans le cadre du programme de soutien aux villages remarquables

En 2018, il a été proposé aux habitants résidant dans le périmètre de protection de l'église, de bénéficier d'une aide à la restauration de leurs façades, via le soutien financier proposé par l'Agglo Pays d'Issoire et celui disponible dans le cadre du programme régional de soutien aux villages remarquables.

Afin de pouvoir démarrer l'accompagnement complémentaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la municipalité a lancé un appel à se manifester avant le 31 mai 2018. Cinq habitants ont souhaité bénéficier de cette aide.

Après délibération, Monsieur le Maire a effectué toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions "réhabilitation de façades" du programme régional de soutien aux villages remarquables. Une enveloppe élargie a été sollicitée afin de pouvoir subventionner par la suite de nouveaux projets de réhabilitation de façades.

Réorganisation de la collecte des déchets dans le bourg et les hameaux d'USSON

Suite à une rencontre avec le Directeur du SICTOM Issoire Brioude, de nouvelles mesures réglementaires ont été exposées et sont à même de venir impacter la collecte des déchets, dans les années à venir ; telle l'obligation de trier les déchets compostables (bio-déchets) d'ici 2023 ou la taxe incitative au tri des déchets visant à encourager les habitants à diminuer la quantité d'ordures ménagères.

Après une réflexion globale basée sur l'amélioration de la collecte des poubelles sur le bourg d'USSON (problème d'accessibilité des camions-benne, impact paysager des poubelles "stationnant" dans les rues), le conseil municipal propose d'installer un ou plusieurs composteurs partagés dans le bourg et d'inciter les habitants n'ayant pas de jardin à les utiliser pour composter leurs bio-déchets. Les habitants du bourg et des hameaux disposant d'un jardin sont invités à composter dans leur jardin, en tas ou en utilisant un composteur proposé par le SIB. Une subvention permettant à la commune de prendre en charge le reliquat demandé par le SIB pour l'achat d'un composteur par foyer a été votée par le conseil municipal.

Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Le SIEG devenu Territoire d'Energie du Puy de Dôme en tant qu'assistant à maître d'ouvrage du Cabinet d'Etude Solstyce, spécialisé dans le domaine de la mobilité électrique, a fait une proposition de répartition de bornes de recharge pour véhicules électriques au département du Puy de Dôme.

Dans ce cadre, il est proposé à la commune d'USSON, de transférer au SIEG la compétence "IRVE" (infrastructures de recharge pour véhicules électriques) et d'installer ainsi une borne de chargement sur la commune, contre participation financière.

L'Agglo Pays d'Issoire, ayant obtenu des fonds pour financer sur son territoire le déploiement d'un réseau de bornes, prendra intégralement en charge la part communale demandée par le SIEG.

Ainsi, l'installation et le fonctionnement de cette borne sera gratuite pour la commune d'USSON.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de transférer au SIEG la compétence "IRVE" et d'accepter la proposition conjointe du département du Puy de Dôme, du SIEG et de l'Agglo Pays d'Issoire d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur son territoire.

Poste adjoint technique

Compte tenu de la charge de travail pour l'entretien de la commune et en l'absence de possibilité de recrutement en emploi aidé et l'affectation possible d'une mission supplémentaire à l'agent technique titulaire sur la gestion de composteurs partagés, il est décidé de porter à 35 h la durée de travail hebdomadaire de Sébastien LEVASSEUR, à compter du 1er avril 2019.

Recrutement agent du patrimoine

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent du patrimoine, sur le poste d'emploi saisonnier existant, afin d'assurer l'ouverture de l'église au cours de la saison touristique.



Convention expositions artistiques

La municipalité décide de reconduire la convention concernant les expositions artistiques communales dans les mêmes conditions que l'an passé; à savoir accueillir gratuitement les artistes sélectionnés pour exposer au bureau de tourisme. La programmation de ces expositions est confiée à Marie Hélène SAUVADET, conseillère déléguée à la culture.

RGPD : Règlement général de protections des données

Les collectivités doivent désormais veiller à la bonne application de ce règlement dans l'exécution de leurs missions. Pour ce faire, il est proposé de recourir au recrutement d'un prestataire chargé de l'assistance à la mise en conformité des collectivités au RGPD et d'assurer les missions de délégué à la protection des données.

Pour organiser son achat, l'acheteur peut procéder à une mutualisation de ses besoins avec d'autres acheteurs, dans les conditions prévues aux articles L2113-6 et L2113-8 du code de la commande publique relatifs au groupement de commandes.

La communauté d'agglomération (Agglo Pays d'Issoire) propose de constituer un groupement de commandes entre ses communes membres intéressées, afin de passer conjointement un marché d'assistance dans la mise en conformité au RGPD des collectivités.

Le coût total des prestations à charge de la commune est défini en fonction de la strate démographique de chaque communes membres, soit à la charge de la commune d'USSON :

- collectes des données : 475 € (HT) : coût unique
- délégué à la protection des données : coût annuel 225 € (HT) soit 900 € pour la durée du marché de 4 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes entre l'Agglo Pays d'Issoire et 56 communes membres de la communauté dont la commune d'USSON, pour le recrutement d'un prestataire de services assistant à la mise en conformité au RGPD et chargé de missions de délégué à la protection des données, pour une durée de 4 ans.

Voirie 2019

Les travaux de voirie envisagés sur la Nugère, Puy Gros et la rue de la Générade dont les dépenses sont estimées à 55 000 € ont bénéficié de subventions d'un montant de 28 825 € soit :

- 12 925 € par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, au titre du Fonds d'Intervention Communale (FIC)
- 15 900 € par l'Etat, au titre de la DETR

Après réception des devis pour la voirie, il a été retenu l'entreprise CTPP pour effectuer ces travaux s'élevant à 55 000 €.

Le programme de travaux ainsi que la phase 3 du plan d'aménagement du bourg et de la butte d'USSON ont été décalés à l'automne 2019, à la demande du Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue Sud Clermontoise, ceci afin de lui laisser le temps nécessaire à l'étude d'éventuelles opérations de changement de canalisation d'eau et à la modification de subventions.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau a informé la municipalité d'USSON qu'il sera réalisé les travaux suivants :

- renforcement et rénovation du réseau de la rue du Colombier pour un montant estimé à 37 794 €€
- renforcement et rénovation du réseau du hameau de Puy Gros pour un montant de 42 103 €.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise ROUX.

Travaux réseau pluvial La Nugère

Il est nécessaire de reprendre la canalisation d'eau pluviale passant dans le chemin rural situé entre la rue de La Nugère et la rue des Plantiers.

La SARL GAGNETP a été retenue pour la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à 3 810 €.

Mr FAURE souhaite pouvoir utiliser la tranchée réalisée à l'occasion de ces travaux pour poser une canalisation lui permettant d'évacuer ses eaux usées après traitement dans le fossé en contrebas. Il accepte de prendre en charge 50 % du coût de la tranchée, pour un montant estimé à 413 €.

Nom des rues et numéro d'habitation des hameaux

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme confirme à la Municipalité d'USSON la validation de la troisième phase de déploiement de la fibre dans le cadre du déploiement du THD (très haut débit) en Auvergne.

Les travaux seraient programmés sur le 1er semestre 2022 et concerneraient 90 % des habitants de la commune. Quelques habitations, les plus éloignées, ne pourraient être traitées que dans un second temps.

Un point important et la nécessité de disposer d'un adressage pour chaque logement et entreprise...Si l'adressage n'est pas indispensable pour l'installation de la fibre, il l'est en revanche pour la commercialisation et peut pénaliser les particuliers.

Afin de se préparer à l'arrivée de la fibre sur notre commune, une commission est constituée pour travailler sur l'adressage des hameaux.



Collecte des ordures ménagères et recyclables - Projet de points d'apport volontaire sur le bourg

Suite à la réunion publique du 29 mars 2019 concernant l'évolution de la collecte des ordures ménagères et recyclables du bourg d'USSON, il est proposé de passer d'une collecte en porte à porte à une collecte en points d'apport volontaire répartis autour du village, sur 3 zones :

- le parking visiteur
- le parking de la Nugère
- la parcelle ZD 122 hébergeant aujourd'hui le conteneur à verre, situé rue des Condamines

Afin de pouvoir déployer ce projet, il est nécessaire pour la commune d'acquiescer cette parcelle, d'une surface de 247 m², au prix de 20 € le m², tous frais étant à la charge de la mairie.

Projet d'aménagement de la Générade prévu au PLU

Un projet de création de voirie a été prévu au PLU, afin de desservir les terrains constructibles de la Générade et l'existence de l'espace réservé n°1 situé dans l'OAP "Pied de butte", implanté à cet effet.

La commune, après s'être rapprochée des propriétaires, décide de procéder à l'acquisition des terrains concernés, moyennant le prix de 20 € le m², tous frais étant à la charge de la mairie.

Grange située dans le bourg sur les parcelles E114 et E115

Les propriétaires connus de la grange située sur les parcelles E 114 et E 115 (cour en indivision), ont été mis en demeure de sécuriser le site. Toutefois, si la situation de péril immédiat a été prise en compte par les propriétaires, cette bâtisse présente toujours des risques sérieux pour la sécurité publique.

N'ayant pas de nouvelles des propriétaires, 6 mois après la fin du délai de mise en demeure, la municipalité souhaite lancer une procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon manifeste sur la parcelle E 115 et sur l'indivision de la parcelle E 114 permettant l'accès au bâtiment délaissé.

Cette procédure, si elle n'est pas suivie de fait par les propriétaires, permet d'envisager l'expropriation du bien au bénéfice de la commune. Parallèlement à cette procédure, il sera demandé à Mme Chantal LOUBARESSSE de sécuriser le mur situé sur la parcelle E 295, donnant sur la rue de La Nugère.

ADIT WEB 63

Par courrier en date du 4 juin 2019, Mr le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme informe la mairie que le service WEB 63 hébergeant le site internet de la commune est dorénavant proposé dans le cadre de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale.

Il appartient à la commune d'USSON de souscrire à ce nouveau service si elle désire en bénéficier.

Les tarifs sont de 190 € par an pour l'hébergement du site internet et l'assistance au fonctionnement et 20 € par an pour l'abonnement au nom de domaine Usson.fr.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux services de l'ADIT.

Fondation du patrimoine

Un dossier de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, dans le cadre de la restauration de l'église est en cours de dépôt. L'évolution récente de ce dossier et l'envoi de la convention à la municipalité laissent à penser que l'inscription dans cette démarche contraindra l'Association des Amis de l'Eglise Saint Maurice à limiter leurs actions (notamment dans la récolte directe des dons).

Cette association étant aujourd'hui dynamique et portée par les habitants d'Usson, sensibles à la conservation et la restauration du patrimoine ussonnais, le conseil municipal souhaite réaffirmer sa confiance et décide de ne pas donner suite à sa demande de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Stratégie touristique API

La stratégie touristique de l'API, définie en commission tourisme, a été votée au Conseil Communautaire du 20 juin 2019.

Cette stratégie a défini :

- 3 thèmes singularisant le territoire : "Géologie, paysages, nature", "Patrimoine, art et histoire", et "Art de vivre, saveurs du terroir"

- et 4 axes d'actions :

- * développer l'itinérance de découverte immersive du territoire
- * valoriser une offre qualitative, confortable, dense, variée et animée
- * qualifier les équipements, les aménagements et les prestations touristiques
- * favoriser la qualification et la mobilisation des acheteurs.



Cette stratégie débouche sur une déclinaison de fiches actions à mettre en place sur les 5 ans à venir.

Ce programme d'actions représente un investissement de 2 400 000 € sur le territoire d'API sur 5 ans, soit compte tenu des subventions envisagées à hauteur de 60 % des dépenses, un autofinancement API d'environ 200 000 € par an sur 5 ans.

Usson avec son label "Plus Beaux Villages de France" est particulièrement concerné par ce programme et présente de nombreux atouts sur les thèmes et axes de développement retenus comme "sites géologiques mis en récits et connectés" ou "outil numérique et découverte immersive du patrimoine", mais encore "aménagement et sécurisation de points de vue". Ces actions devraient permettre à notre village de s'inscrire pleinement dans la stratégie touristique d'API.

Distribution du journal du PNR Livradois Forez

La commune décide d'assurer la distribution du journal du Parc Naturel Régional Livradois Forez afin que les habitants d'USSON puissent avoir une information complète sur les actions du PNR Livradois Forez.

Départ de la secrétaire de mairie

Mme Sylvie BARLET démissionne de son poste de secrétaire de mairie de notre commune au 31/12/2019 ayant accepté un poste à temps plein plus près de son domicile.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de recruter un nouveau secrétaire de mairie en se faisant accompagner par le Centre de Gestion 63 afin de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal.

Rapport Syndicat Mixte de l'Eau (SME)

Le rapport 2018 du SME sur la qualité des eaux est disponible, pour lecture en mairie. Il est tenu à la disposition de chaque habitant.

A l'occasion des travaux de voirie, des canalisations seront changées dans la rue du Colombier et au hameau de Puy Gros.

Pose d'un compteur électrique sur le parking visiteurs

Dans le cadre de la réfection de la voirie de la rue du Colombier, un compteur électrique a été posé sur le parking visiteurs, destiné à alimenter le futur projet de toilettes publiques.

Demande de subvention

Dans le cadre de l'organisation d'un évènement "Randonnée/Visite sur le thème de la géologie" le 6 octobre 2019, en partenariat avec l'association "Les chemins d'USSON" autour de plusieurs parcours dont un traversant USSON, l'association "Rando d'ici et d'Ailleurs" a sollicité une subvention auprès de la municipalité d'USSON.

Après une délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à cette association dans le cadre de cet évènement.

Label "Plus beaux Villages de France"

L'expertise des plus beaux villages de France a été réalisée le 6 juillet 2019. La commission qualité chargée du classement des villages a étudié le dossier d'USSON et a renouvelé son label "Plus beaux Villages de France" pour 6 ans.

Restauration de l'Eglise Saint Maurice

L'étude préalable à la restauration de l'Eglise Saint Maurice suit son cours. Durant l'été, il a été procédé à des sondages sur les peintures murales, mettant à jour les décors de différentes époques, ainsi qu'à des sondages de sol.

Création d'une régie municipale

Suite au rangement des archives, il a été découvert un stock de cartes postales d'USSON. Ayant des demandes régulières de cartes postales émanant de touristes, le Conseil Municipal décide de créer une régie municipale qui permettra, lors de la saison touristique 2020, de vendre en l'église d'USSON des cartes postales et des guides de l'association des "Plus beaux Villages de France".

L'agent d'accueil de l'église, en emploi saisonnier, sera chargé d'assurer la vente. Il sera nommé un régisseur, après l'obtention de l'avis favorable du comptable.

Mise en place d'un verger conservatoire

La municipalité a mis à disposition un terrain pour la mise en place d'un verger conservatoire associatif sur la parcelle ZD 95 située au-dessus de la station d'assainissement (la parcelle ZD 96 située au-dessus étant destinée à accueillir la future plateforme de broyage des déchets verts).



FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
153 791,07	263 186,20
EXCEDENT : 109 395,13	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
82 894,97	147 435,32
EXCEDENT : 64 540,35	

EXCEDENT TOTAL 2018 : 64 540,35 (Réalizations + Reports)

BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
- Charges à caractère général	71 450,00	- Produits et services	1 130,00
- Charges personnel	60 118,40	- Impôts et taxes	92 603,00
- Dépenses imprévues	15 000,00	- Dotations / subventions	53 185,84
- Autres charges courantes	38 231,00	- Revenus des immeubles	15 860,00
- Charges financières(intérêts)	2 810,00	- Excédent de fonct.	58 781,29
- Amortissement	4 598,50	reporté (en partie)	
- Virt section Investissement	34 692,23	- Produits exceptionnels	5 340,00
TOTAL	226 900,13	TOTAL	226 900,13

INVESTISSEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
- Emprunts (capital) et dettes	18 828,00	- Solde exécution cumulé 2018	64 540,35
Restes à réaliser N-1(223 738,60)		- Report cpte 1068	52 046,25
- Aménagement de la Butte	2 095,48	- Virement fonctionnement	34 692,23
- Voirie 2018	66 000,00	Restes à réaliser N-1 (107 152,00)	
- Plaques numéros de rues	161,60	- F.C.T.V.A.	17 146,15
- Aménagement Usson Phase 3	120 741,00	- Taxe aménagement	3 011,72
- Rénovation de la scénographie	14 800,00	- Subventions	473 691,77
- Requalif. éclairage vierge + église	20 400,00	- Amortissement	4 598,50
- Panneaux Parking et Chasse	290,00	- Produit des cessions	5 340,00
- Carte grise achat mini-tracteur	120,00	- Dépôts et Cautionnements	552,00
- Achat lame + saleuse	1 560,00	- Emprunts et dettes assimilées-	106 645,23
- Acquisition vélos électriques	930,00	Opération d'ordre : patrimoniale	2 000,00
- Nouvelle fumisterie	1 639,00		
- Créations de fossés 2018	5 610,00		
- Créations fossés 2019 et réseaux EP	3 650,00		
- Achats composteurs	2 000,00		
- Etude Eglise	65 980,32		
- Restauration clocher (tranche cond)	404 164,80		
- Glissière de sécurité	3 550,00		
- WIF4EU	18 000,00		
- Flyers sentiers géologiques	7 794,00		
- Passerelle du curé sur Eau mère	2 000,00		
- Alarme intrusion	1 950,00		
- Opération d'ordre : patrimoniale	2 000,00		
TOTAL	764 264,20	TOTAL	764 264,20



TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES 2019

Identique à 2018	
- Taxe d'habitation :	9.47
- Foncier bâti :	13.07
- Foncier non bâti	72.45

Bulletin municipal :

L'an dernier, de nombreux Ussonnais nous ont complimenté sur la nouvelle qualité d'impression de la "Lanterne" et nous les en remercions chaleureusement. Mais quel est le prix de la qualité ? Question légitime... Hé bien, figurez-vous que l'impression d'une page du dernier bulletin nous coûte un prix HT indentique aux précédentes photocopies ! Cerise sur le gâteau, l'imprimeur retenu pratique une TVA à 10%, ce qui nous a, contre toute attente, permis d'économiser 10% sur le coût TTC d'une page (0,09 ct TTC la page imprimée contre 0,10 ct TTC la page photocopiée).

SERVICE ASSAINISSEMENT

Résultat du compte administratif 2018

- fonctionnement (excédent) : 525,36
- investissement (excédent) : 2 361,82

EXCEDENT TOTAL 2018 : 2 887,18 (réalisations + reports)

Redevance assainissement 2019

1.10 €

BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
- Rémunération Lyonnaise et Satèse	550,00	- Redevance assainissement	4 800,00
- Intérêts emprunts	779,00	- Amortissement subventions	2 385,00
- Amortissement travaux	6 074,00	- Excédent 2018 (en totalité)	525,36
- Travaux entretien	307,36		
TOTAL	7 710,36	TOTAL	7 710,36

INVESTISSEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
- Travaux divers +Etude diagnostic	5 404,00	- Excédent invest. 2018	2 361,82
- Amortissement subventions	2 385,00	- Amortissement travaux	6 074,00
- Capital des emprunts	3 465,00	- Emprunt étude SECAE	5 404,00
- Assainissement	2 585,82		
TOTAL	13 839,82	TOTAL	13 839,82

CAS

Résultat inclus dans le budget Communal 2019 : excédent : 1 432.41

Dépenses prévues sur le compte 6257 : 4 000 €

(repas de Noël des aînés de la commune, chèques cadeaux pour les ados et Noël des enfants).





POINT SUR LES TRAVAUX 2019 ET PROJETS EN COURS

TRAVAUX ET PROJETS REALISES

Rénovation de l'éclairage de l'église et de la Vierge :

La rénovation de l'éclairage de l'église et de la Vierge a été finalisée au printemps 2019 avec le réglage des nouveaux projecteurs à LED.

Pour rappel, cette opération, d'un coût de 32 000 €, est subventionnée à hauteur de 71 % (40 % SIEG, 31 % Bonus ruralité Région), soit un reste à charge de 9 200 € pour la commune.

Le prix des projecteurs à LED ayant baissé depuis le montage du projet, cette opération a permis de financer également la pose de 2 lanternes sur le parvis de la salle du Préau au cours de l'automne 2019.

Rénovation de la Scénographie du Bureau Touristique :

La rénovation de la scénographie d'Usson présentant l'histoire du village, conçue en 2010, a été achevée au printemps 2020. Le matériel audiovisuel a été remplacé afin d'améliorer le concept et d'en conserver l'intérêt culturel, patrimonial et touristique.

Ce projet, d'un montant de 12 001,02 € HT a été subventionné à hauteur de 80% dans le cadre du programme européen LEADER, soit un reste à charge de 2 400,21 € pour la commune.



Plaques de numéro de rue du bourg :

Les plaques de numéro de rue réalisées par l'atelier de lave émaillée HATYPIC DESIGN situé à Vic-le-Comte ont été posées au printemps 2019 par Sébastien LEVASSEUR, agent technique de la commune, en accord avec les propriétaires des maisons.

Prix départemental "Ma commune au naturel" :

Cette année encore, la commune d'Usson s'est vu décerner un Prix Départemental "Ma Commune au Naturel", label émanant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme venant récompenser les communes éco-responsables, prenant en compte les nouvelles exigences en matière de développement durable. Ce prix vient ainsi souligner la qualité des aménagements initiés sur la commune par la municipalité depuis plusieurs années, aménagements intégrant une végétalisation du village de nature minérale. Il souligne également le projet de la municipalité visant à réorganiser la collecte des déchets.



TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson :

La troisième phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson, centrée sur l'aménagement et la mise en valeur de la rue du Colombier et de la place de la Reine Margot est en cours de finalisation.

Ces travaux ont été également l'occasion pour le SME de changer la canalisation d'eau passant sous la rue du Colombier.

Pour rappel, le coût d'investissement est de 104 950 € HT, financé à 38 % par la région Auvergne-Rhône-Alpes et à 27 % par le Département du Puy-de-Dôme. Cette troisième et dernière phase conclue le plan initié en 2012 prévoyant la réfection de la rue de la mairie en 2013-2014, l'aménagement de la butte d'Usson en 2016-2017 et l'aménagement de la rue du Colombier et de la place de la Reine Margot en 2018-2019.



Aides à la rénovation des façades privées :

L'agglomération du Pays d'Issoire propose des aides à la rénovation des façades privées des maisons construites avant 1950 : 30% du montant HT du devis plafonné à 3 500 € sur les secteurs inclus dans le périmètre de protection d'un monument historique, 25% du montant HT du devis plafonné à 2 000 € dans les secteurs hors périmètre de protection d'un monument historique.

Dans le cadre de l'Appel à Projet "Villages Remarquables" 2019 de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la municipalité d'Usson a obtenu une aide complémentaire à la rénovation des façades du village classé (bourg ancien) permettant de compléter l'aide de l'API et d'obtenir pour les habitants une aide globale pouvant aller jusqu'à 50% du montant HT du devis plafonnée à 7 500 €.



Suite à l'appel à candidatures annoncé l'an dernier dans la Lanterne, cinq façades du bourg ancien ont d'ores et déjà pu bénéficier de cette aide. Une partie des fonds alloués par la Région à la commune d'Usson, coordinatrice du programme, étant encore disponible, nous invitons les habitants d'Usson ayant un projet de restauration de façade sur le bourg ancien à se manifester auprès de Madame Géraldine COUPAT, secrétaire de mairie, afin de pouvoir bénéficier de cette aide. Les attributions se feront dans l'ordre des demandes jusqu'à épuisement des fonds alloués par la Région.





Voirie :

Le programme de réfection de voirie portant sur la rue de la Générade, la voie communale de Puy-Gros et la mise en sécurité de la rue de la Nugère est en cours d'achèvement. L'investissement de 54 999,78 € HT bénéficie d'une subvention de l'Etat de 15 900 € HT et d'une subvention du département du Puy-de-Dôme de 12 925 € HT, soit une subvention de 52% au total.

Restauration de l'église Saint Maurice :

L'étude préalable à la restauration de l'église Saint Maurice est en cours d'achèvement et devrait permettre de déboucher, dans un premier temps, sur la restauration du clocher.

Des estimations ont d'ores et déjà été communiquées à la municipalité par l'atelier d'architecture ACA, en charge de l'étude.

Pour rappel, l'étude prévoit 3 phases de travaux dont les estimations (travaux + honoraires) à titre informatif seraient les suivantes :

- Consolidation et restauration de la tour du clocher et de son beffroi : 615 015 € HT
- Consolidation et restauration des façades de l'église hors clocher : 288 896 € HT
- Restauration intérieure de l'église, consolidation des parois, reprise partielle des sols : 689 001 € HT
- Montant honoraire SPS : 7 800 € HT

Soit au global : 1 600 712 € HT

Ces travaux devraient être financés par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAC à hauteur de 79% HT, soit un budget restant pour la commune de 353 752 € HT sur l'ensemble du programme de restauration.

Flyer et livret de présentation du sentier sur la géologie et le volcanisme :

Suite à la création du sentier pédagogique sur la géologie et le volcanisme, la rédaction d'un flyer et d'un livret numérique de présentation du sentier est en cours de réalisation.

Le flyer pourra être diffusé dans les bureaux de tourisme de l'API. Le livret numérique sera en accès libre sur le site de la commune et sur celui de l'OT de l'API. Ce travail est en cours de réalisation par la "Maison de l'améthyste" du Vernet-Chaméane, concepteur des panneaux du Sentier.

L'investissement de ce projet, édition de 50 000 flyers comprise, se monte à 6 495 € HT et bénéficie d'une subvention européenne de 5 196 € HT accordée dans le cadre du programme LEADER, soit un reste à charge de 1 299 € HT pour la commune.



Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques :

Le SIEG, devenu Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, en tant qu'assistant à maître d'ouvrage du cabinet d'étude Solstyce spécialisé dans le domaine de la mobilité électrique, a fait une proposition de répartition de bornes de recharge pour véhicules électriques au département du Puy-de-Dôme.

Dans le cadre du programme d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques porté conjointement par le département du Puy-de-Dôme et l'API et déployé par le SIEG, il a été installé sur le parking visiteur de la commune d'Usson une borne de chargement. Celle-ci, dont l'installation et le fonctionnement sont pris en charge dans sa totalité par le département et l'API, sera mise en fonctionnement durant le premier trimestre 2020.



Déplacements doux :

Le chemin connu sous l'appellation du "Chemin du Curé", reliant Saint-Jean-en-Val à Usson a été réouvert par les membres de l'association des "Chemins d'Usson", que la municipalité remercie pour leur implication sur la commune. La restauration de la passerelle enjambant l'Eau-Mère est en cours de réalisation et devrait être finie pour l'été 2020. Les travaux de remise en état de la passerelle sont menés conjointement entre la commune de Saint-Jean-en-Val et d'Usson.

Voirie :

Un programme de réfection de voirie portant sur la voie communale de La Guille et la voie communale de Saint-Rémy-de-Chargnat, ainsi que sur la création d'une rue dans le secteur de la Générade (espace réservé n°1 du PLU) est prévu pour l'automne 2020. L'investissement de 52 974,75 € HT bénéficie d'une subvention de l'Etat de 14 100 € HT et d'une subvention du département du Puy-de-Dôme de 12 324 € HT, soit une subvention de 50% au total.

Déploiement de la Fibre :

Dans le cadre des renégociations du plan de déploiement de la fibre numérique (FTTH) engagées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le département du Puy-de-Dôme, ce dernier a bénéficié d'une accélération notable de déploiement.

Ainsi, de par sa situation géographique et son activité touristique, la commune d'Usson a été retenue par ce plan pour un déploiement de la fibre courant 2022. Sur 168 points de raccordement identifiés sur la commune, 146 seront desservis automatiquement et 22 seront en raccordement à la demande.

La municipalité s'est d'ores et déjà rapprochée de la régie Auvergne Numérique en charge du déploiement afin d'anticiper ces travaux et de prioriser la réutilisation des fourreaux existants.

Rues et Numéros de rue des Hameaux :

En vue de l'installation de la fibre prévue courant 2022, il est nécessaire que chaque habitation bénéficie d'une adresse identifiée. Aussi, suite aux noms et numéros de rue attribués dans le bourg, le conseil municipal a effectué une opération similaire pour les hameaux. Il conviendra par la suite de faire procéder à la réalisation des plaques. Soyez patient ! A l'instar du bourg, la municipalité prendra en charge ces investissements et reviendra vers chaque foyer pour la pose des numéros.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur des noms et numéros présentés ci-dessous :

MONTAIGNER :

- ROUTE DE CHAPELLE :

- 1 : Terrain E. BRESSAC
- 3 : Maison C. BRESSAC
- 5 : Maison E. BRESSAC

- 2 : Terrain G. CHALAFFRE
- 4 : Maison G. CHALAFFRE
- 6 : Maison BAPT
- 8 : Garage VIGNAL
- 10 : Maison VIGNAL
- 12 : Maison BRUNEL

- RUE DE LA FONTAINE :

- 1 : Maison LOUBARESSE / COLONNEL
- 3 : Terrain LOUBARESSE
- 5 : Maison LOUBARESSE
- 7 : Jardin CHANTALOU
- 9 : Maison G. CHALAFFRE
- 11 : Maison G. CHALAFFRE
- 15 : Maison BUENERD
- 17 : Maison G. CHALAFFRE

- 2 : Terrain DAILLOUX
- 4 : Terrain D. VIGNAL
- 6 : Maison CHANTALOU
- 8 : Grange CESTIER
- 10 : Grange BRUNEL

- IMPASSE DE LA FONTAINE :

- 1 : Maison RIGOLET ANCELIN

- RUE DES GUERRETS :

- 1 : Maison M. CHALAFFRE
- 3 : Maison M. CHALAFFRE
- 5 : Terrain BROGNIEZ
- 7 : Maison BROGNIEZ
- 9 : Maison GIRAUD
- 11 : Maison BRULE
- 15 : Maison G. CHALAFFRE
- 17 : Maison BASSET

- 2 : Maison VEYRIERES

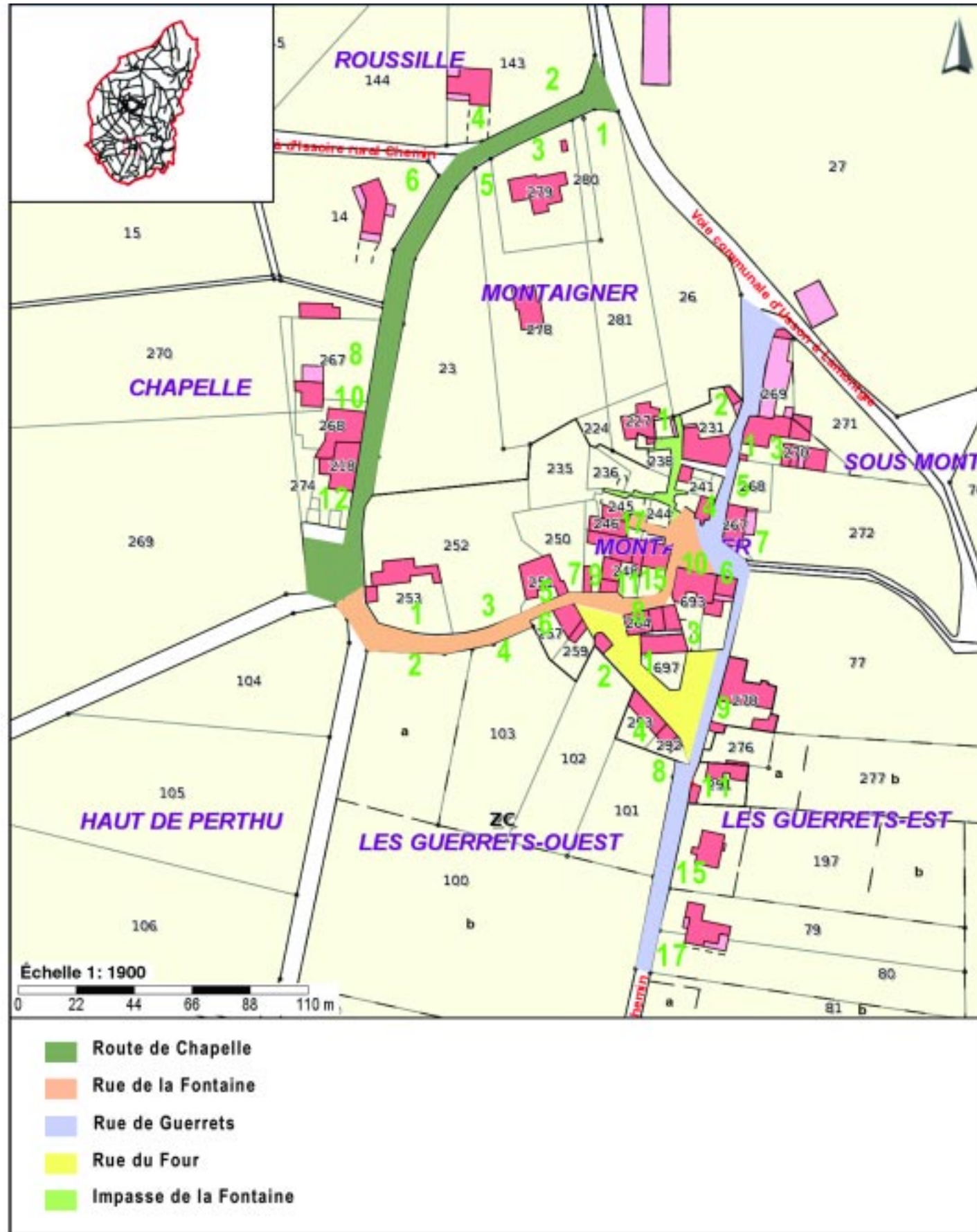
- 4 : Maison GROLET
- 6 : Maison BLIN
- 8 : Terrain D. VIGNAL

- RUE DU FOUR :

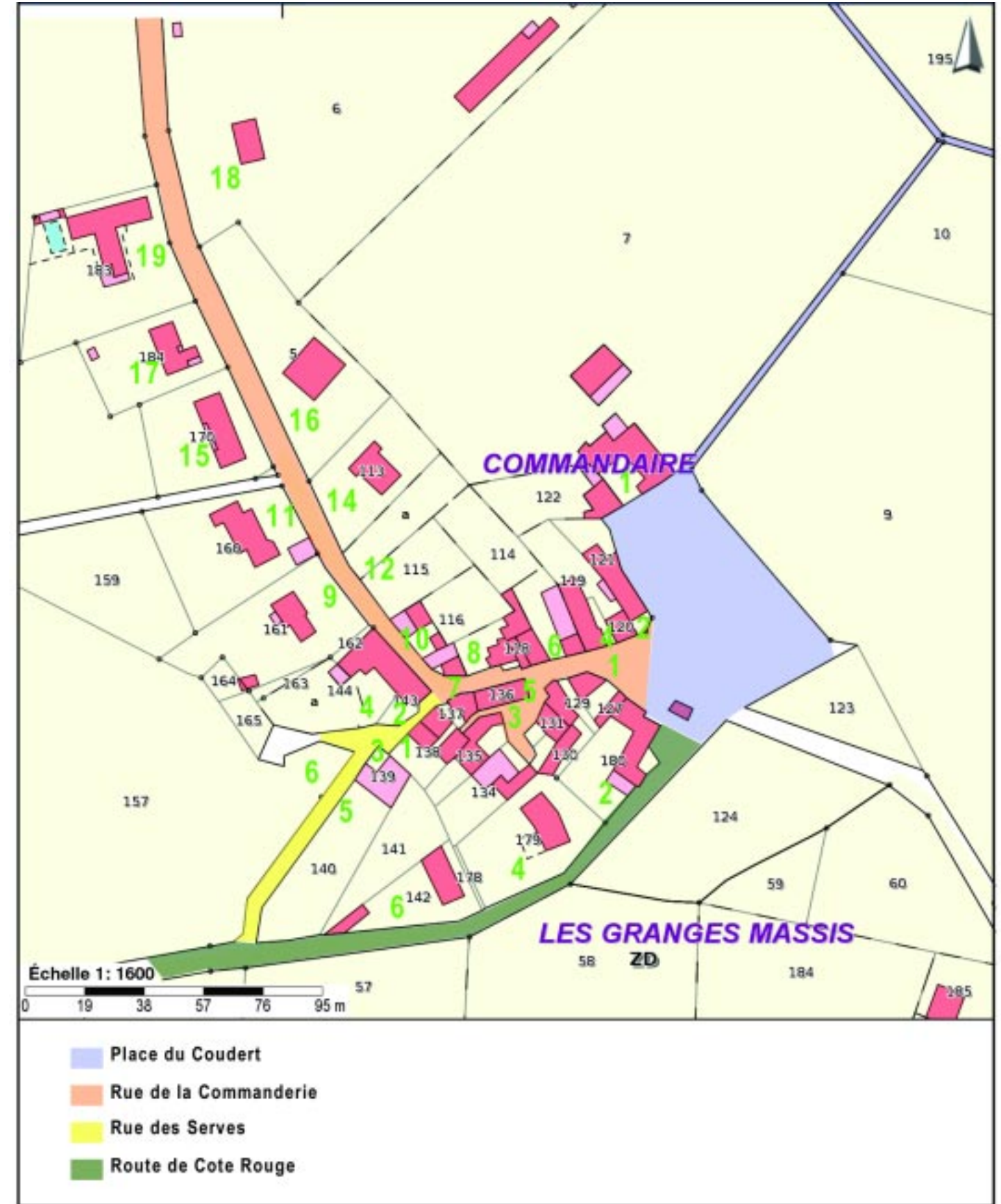
- 1 : Maison CHANTEUX
- 3 : Maison CHANTEUX
- 2 : Maison P. CHALAFFRE
- 4 : Maison D. VIGNAL



VIE COMMUNALE



VIE COMMUNALE





COMMANDAIRE :

- PLACE DU COUDERT :

- 1 : Maison THIBAUT

- RUE DE LA COMMANDERIE :

- 1 : Maison PLANTAIN
- 3 : Maison AMIET
- 5 : Maison DISTINGUIN
- 7 : Cave ROUHARD
- 9 : Maison RAVENT
- 11 : Maison FAURE
- 15 : Maison LAMBERT
- 17 : Maison BERNARD
- 19 : Maison CHADEFaux

- 2 : Maison I. MANLHOT
- 4 : Maison B. SOUQUE
- 6 : Maison F. MANLHOT
- 8 : Maison GILBERT
- 10 : Terrain ROUHARD
- 12 : Terrain MANLHOT
- 14 : Maison ROUHARD
- 16 : Maison SILVESTRINI
- 18 : 5V. SOUQUE

- RUE DES SERVES :

- 1 : Maison PIERCE
- 3 : Hangar ROUHARD
- 5 : Terrain PLANTAIN

- 2 : ROUHARD /VOYER – CAMES
- 4 : Maison PISERCHIA
- 6 : Terrain J. VIGNAL

- ROUTE DE COTE ROUGE :

- 2 : Maison A. & R. GORCE
- 4 : Maison C. GORCE
- 6 : Maison LEBEAU

PUY-GROS :

- 1 : Maison CHAMBON
- 3 : Maison ARENS-SANVOISIN
- 5 : Maison DE JOANIS
- 7 : Maison ANGOT
- 9 : Terrain RODILLAT
- 11 : Maison RODILLAT
- 15 : Grange DOUGLAS
- 17 : Maison DOUGLAS

- 2 : Maison N. ORTIGIER
- 4 : Maison BAUBET
- 6 : Maison VILLETTELLE
- 8 : Maison RUDEL
- 10 : Maison R. ORTIGIER
- 12 : Maison VALLEIX
- 14 : Terrain J-C ORTIGIER
- 16 : Hangar ORTIGIER
- 18 : Maison J-C ORTIGIER

LA GUILLE :

- 1 : Maison MORIN
- 3 : Maison MORIN-CHOMETTE
- 5 : Gite MORIN
- 7 : Grange N. GILLARD
- 9 : Maison N. GILLARD
- 11 : Maison LACRUCHE

- 2 : Maison MARMONIER
- 4 : Maison ROYER

- 6 : Maison F. GILLARD
- 8 : Grange F. GILLARD
- 10 : Terrain R. VIGNAL
- 12 : Maison PICKERING
- 14 : Grange PICKERING
- 16 : Grange PICKERING
- 18 : Maison MORIN
- 20 : Grange N. GILLARD
- 22 : Gite PICKERING
- 24 : Maison FOURNIAL/GENEIX
- 26 : Maison PICKERING

COTE ROUGE :

- 1 : Maison MOROSO
- 3 : Maison ALI ALIOUANE
- 5 : Maison MATHIEU / KAE LIN
- 7 : Gite SERRIERES
- 9 : Maison SERRIERES
- 11 : Maison COURTINE
- 15 : Maison MATHE

LES GRANGES MASSIS :

- 1 : Ferme R. VIGNAL
- 3 : Maison R. VIGNAL

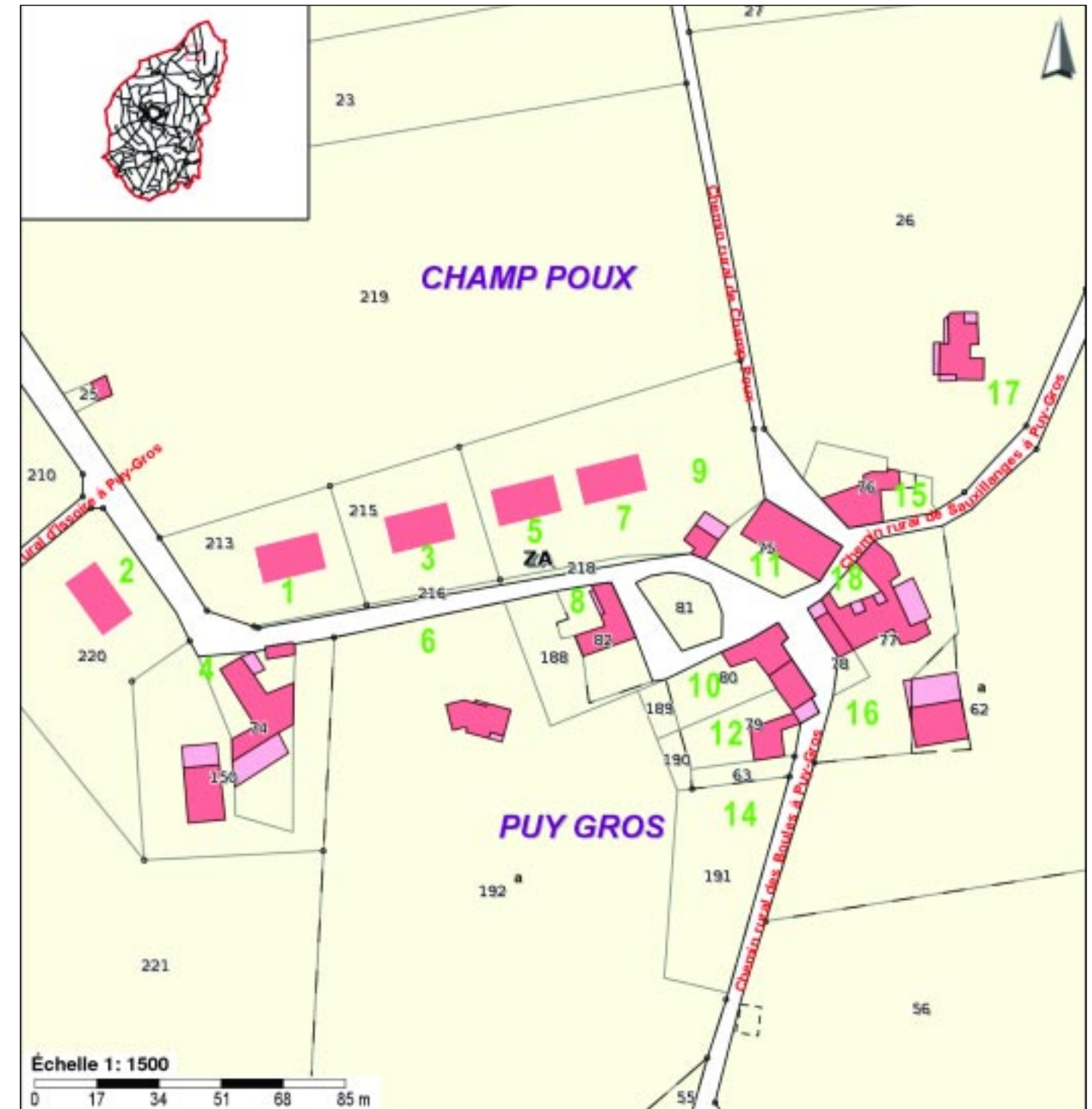
- 2 : Maison B. VIGNAL

LE CREUX :

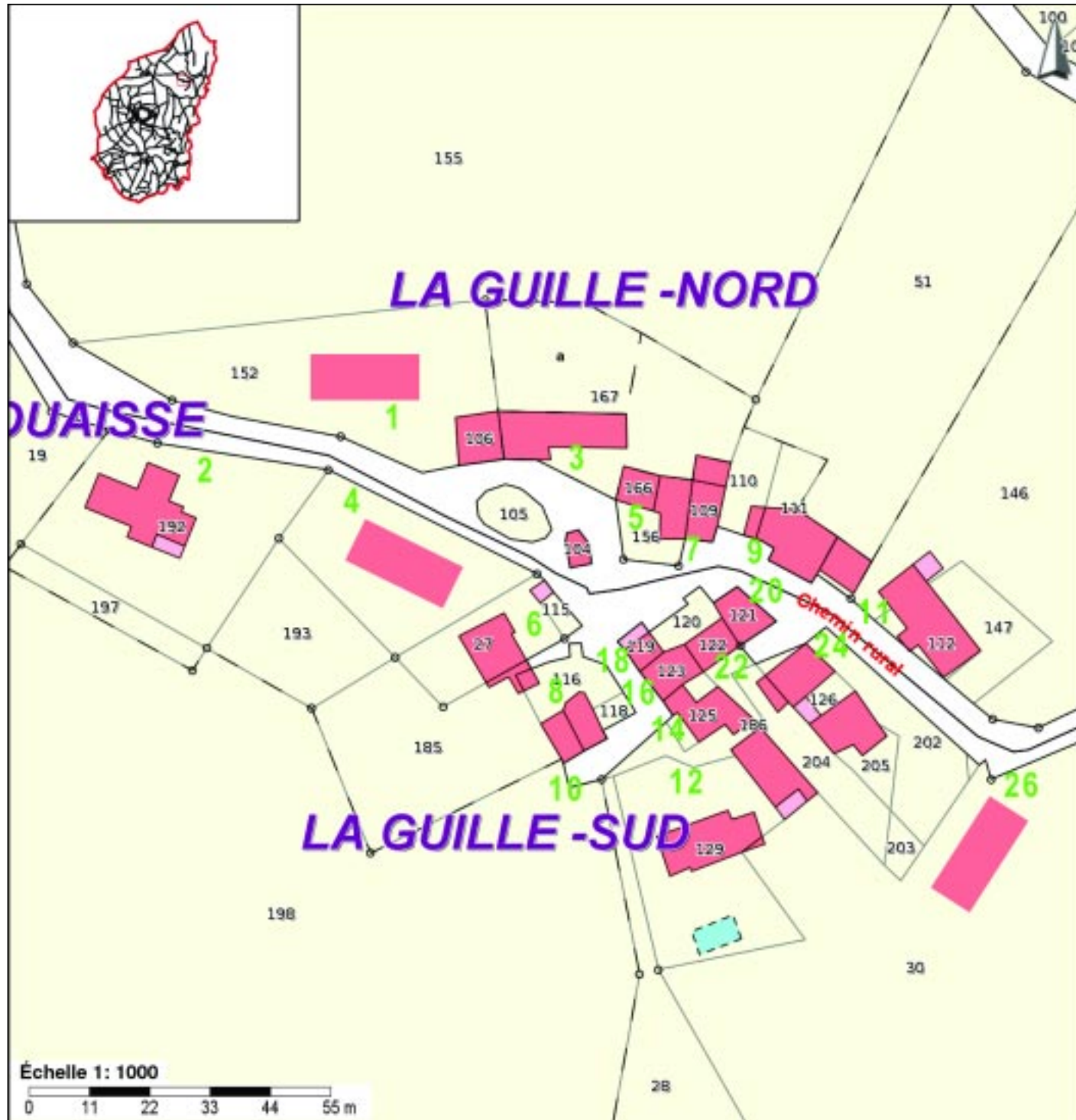
- 2 : Maison BOSSE
- 4 : Maison PIASCO

TOULIOUX :

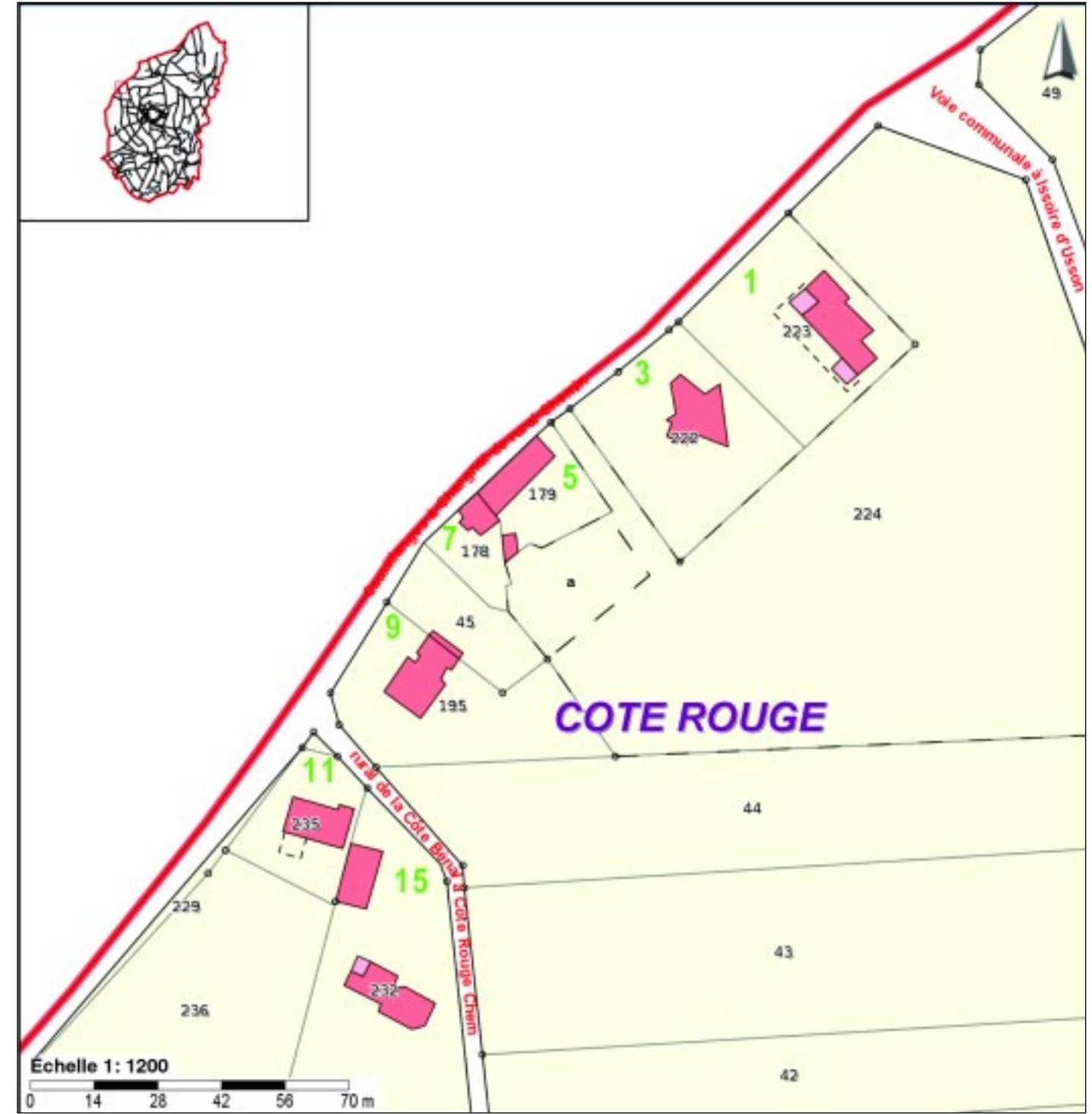
- 1 : Maison SIGLER-MICHEL
- 2 : Maison SAUVADET



VIE COMMUNALE



VIE COMMUNALE





PROJETS

Réorganisation de la collecte des déchets dans le bourg et les hameaux d'Usson :

Dans le cadre des nouvelles mesures règlementaires qui sont à même de venir impacter la collecte des déchets, telles l'obligation de trier les déchets compostables (biodéchets) d'ici 2023, la simplification et l'harmonisation des consignes de tri en 2021 ou encore la taxe incitative au tri des déchets visant à encourager les administrés à diminuer la quantité de leurs ordures ménagères, il a été présenté aux habitants d'Usson, lors de la réunion publique du 29 mars 2019, un projet de réorganisation de la collecte des déchets dans le bourg et les hameaux d'Usson.

Ce projet, qui a été accueilli favorablement par les Ussonnais présents lors de cette réunion, est basé sur la nécessité d'améliorer localement la collecte des poubelles sur le bourg d'Usson (problème d'accessibilité des camions-bennes, l'impact paysager des poubelles "stationnant" dans les rues dans le cadre du label "Plus Beaux Villages de France"...) et sur la nécessité règlementaire imminente de composter ses biodéchets sur l'ensemble de la commune.

D'une part, il sera installé au printemps sur le parvis du Préau un composteur partagé qui permettra aux habitants du bourg n'ayant pas de jardin de disposer d'une solution de compostage de leurs déchets alimentaires. Une cession d'information sera organisée à destination des habitants concernés par la mise en place de ce composteur partagé.

D'autre part, les personnes disposant d'un jardin sont incitées à composter sur leur terrain en tas ou en se procurant un composteur auprès du SICTOM Issoire-Brioude (SIB). A ce sujet, la municipalité a voté lors du budget 2019 une ligne budgétaire permettant de subventionner l'achat de composteurs auprès du SIB (1 par foyer) et de les rendre ainsi accessibles gratuitement aux Ussonnais désireux de s'en procurer un (commande à effectuer directement auprès du SIB).

L'agent municipal, Sébastien LEVASSEUR, a également été formé en 2019 pour accompagner les projets de compostage partagé ou individuel. Aussi, si vous souhaitez des conseils sur le compostage, n'hésitez pas à venir le signaler en mairie et nous organiserons des rencontres à ce sujet.

A l'automne 2020, seront créées sur le bourg 3 plateformes d'apport volontaire permettant la collecte des déchets (poubelles ménagères, poubelles de tri, colonnes de verre pour deux des trois sites). Ces plateformes seront situées sur le parking visiteurs, à la Nugère et Rue des Condamines. Elles permettront de supprimer les poubelles dans le bourg ancien ; les biodéchets constituant à eux seuls près de 50% du poids des poubelles, le compostage des biodéchets réduira par principe le poids des sacs à emmener aux containers. Suite au dépôt de demandes de subvention, l'investissement lié à ce projet, estimé à 8 000 € HT, pourrait être financé à 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet "Villages Remarquables" et à 30% par l'Etat dans le cadre de la DETR, soit au global une subvention de 80%.

A terme, ce réaménagement de la collecte (mise en place du compostage des biodéchets, puis simplification des consignes de tri) devrait conduire à collecter les ordures ménagères en porte à porte une fois tous les 15 jours et être étendu à l'ensemble du territoire du SIB.

Au cours de l'année 2020, il est également en projet de réaliser une plateforme de dépôt des déchets verts accessible uniquement aux habitants d'Usson. Les déchets verts ainsi collectés (tailles d'arbres et d'arbustes) seront broyés et mis à disposition des habitants et de la municipalité pour alimenter les composteurs et pailler les jardins et parterres.

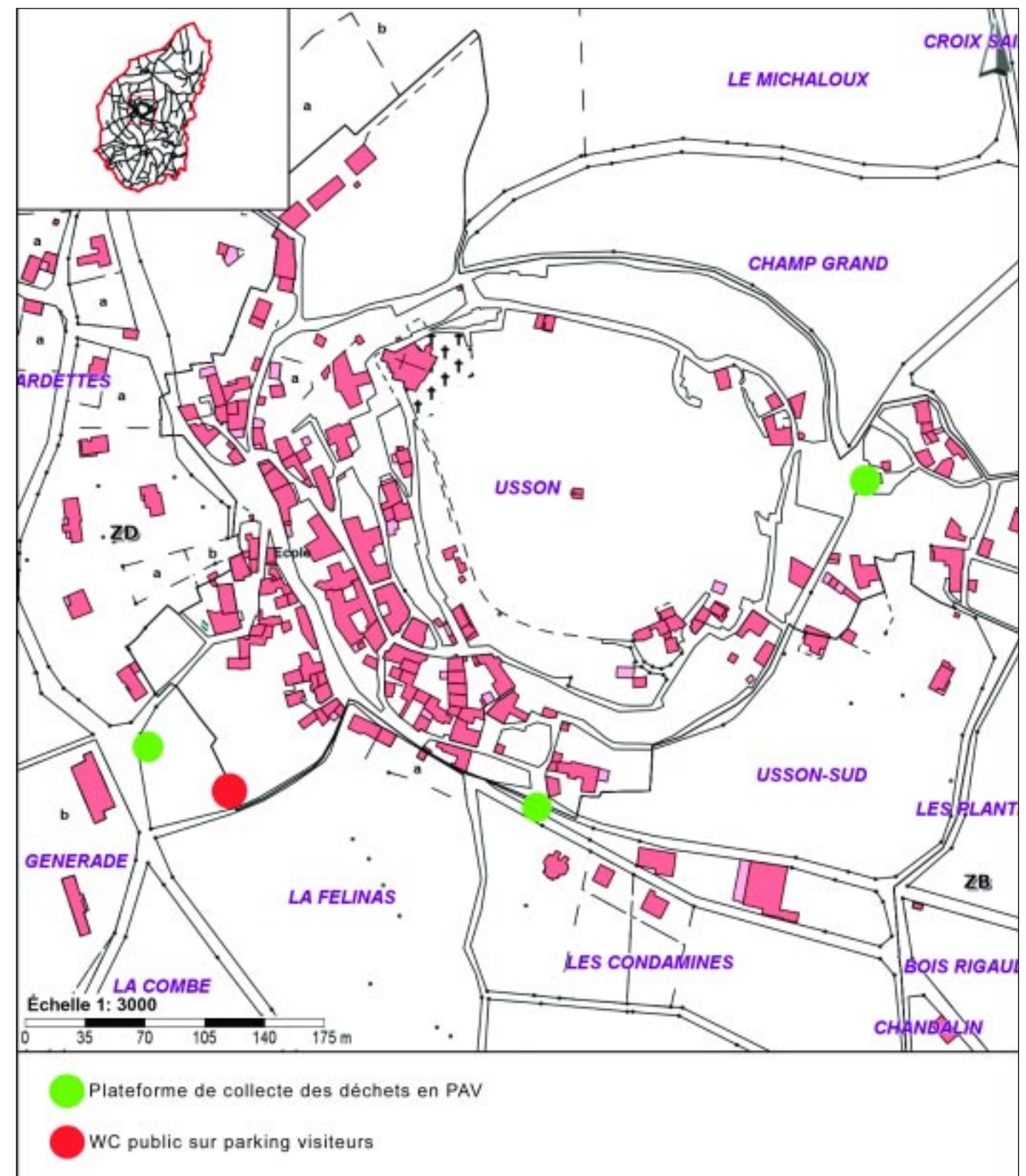
Toilettes publiques :

Le parking visiteurs ne propose pas aujourd'hui de commodités. Les touristes qui viennent visiter Usson sont contraints d'attendre d'être entrés dans le bourg ancien pour accéder à des toilettes publiques, ce qui engendre des désagréments, autant sur la qualité de l'accueil touristique que sur le plan sanitaire. Le projet d'un WC public installé sur le parking visiteurs s'avère donc indispensable.



Un projet de toilettes publiques a ainsi été élaboré par la municipalité d'Usson pour un montant estimé à 93 000 € HT. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet "Villages Remarquables" (50%) et de l'Etat dans le cadre de la DETR (30%).

La municipalité remercie l'Atelier Jean-Claude MALARTRE qui s'est investi bénévolement dans ce projet.





PORTAGE DE REPAS : un service de l'Agglo Pays d'Issoire

Pôle Solidarité et Mobilité - Tél. : 04.15.62.20.01

L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h (fermé les week-ends et jours fériés). En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées, le service vous recontactera dans les meilleurs délais.

Le territoire d'intervention de l'Antenne d'Issoire sont les communes : Aulhat - Flat, Issoire, Bansat, Brenat, Vernet-Chaméane, Egliseneuve des Liards, Lamontgie, Le Broc, Les Pradeaux, Orbeil, Parentignat, Perrier, St Genès la Tourette, St Jean Val, St Martin des Plains, St Quentin s/Sauxillanges, Saint Rémy de Chagnat, St Yvoine, Sauxillanges, Sugères, **Usson**.

Les objectifs :

- Proposer des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.
- Prévenir les risques de dénutrition, de maladie et maintenir un lien social.

Le fonctionnement : La personne bénéficiaire du service de portage de repas choisit ses menus toutes les semaines à partir d'une proposition communiquée par le prestataire ainsi que le nombre de repas souhaités. Les repas sont ensuite livrés sous forme de plateau-repas chaque matin (excepté ceux du vendredi qui sont livrés la veille et ceux du weekend livrés le vendredi).

Des régimes particuliers sont proposés: sans sel, diabétique, coupé, peu de sauce.

La composition des repas est la suivante :

- ENTRÉE
- 1 VIANDE OU 1 POISSON
- 1 LÉGUME VERT ET/OU FECULENT
- 1 FROMAGE OU 1 LAITAGE
- 1 DESSERT
- PAIN (boulangier local)
- BOISSON (vin, eau) EN SUPPLÉMENT
- POTAGE OU 2EME ENTREE EN SUPPLÉMENT

Délais de commande : 48h à l'avance jours ouvrés.



Tarifs applicables au Service Portage de repas au 1er novembre 2019 :

	Tarif unitaire	<i>Ce tarif comprend les frais de livraison suivants, pouvant éventuellement donner droit aux avantages fiscaux en vigueur, selon conditions</i>
Repas sans potage (Entrée, viande ou poisson, garniture, produit laitier, dessert, pain 80gr)	8.71 €	3.31
Repas avec Potage (Entrée, viande ou poisson, garniture, produit laitier, dessert, pain 80gr)	9.25 €	3.31
Potage	0.54 €	/
½ l. d'eau	1.10 €	/
¼ l. de vin	1.69 €	/



CONTRAT TERRITORIAL DE L'EAU-MÈRE ET DU RUISSEAU DES PARCELLES

Le Contrat Territorial de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles est un outil de protection et de valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques, porté par l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE et par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (maîtrise d'ouvrage déléguée). Son territoire concerne les masses d'eau de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles.

Les actions du Contrat Territorial sont cofinancées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Qualité écologique

Le rendu de l'étude qualité 2018 a permis de montrer les altérations des milieux aquatiques du territoire. Avec les étiages sévères concentrant les pollutions, nous avons pu apprécier les pressions maximales sur le milieu. L'état écologique 2018 des cours d'eau du territoire montre une dégradation générale de la qualité de l'eau de l'amont vers l'aval allant du bon état à un état médiocre sur l'Eau-Mère et un état mauvais sur le ruisseau des Parcelles. Il est à noter que les rivières présentent des peuplements piscicoles bons sur le bassin versant de l'Eau-Mère (appréciation basée sur l'IPR obtenu lors des 3 pêches électriques réalisées).

Les prélèvements d'eau et les inventaires biologiques ont également été réalisés sur l'année 2019 afin de suivre l'évolution des milieux. Les résultats seront rendus en début d'année 2020.

Ressource en eau

Cette année le territoire a connu une période estivale très sèche, avec des débits estivaux très faibles sur la période de juillet à octobre 2019. Les affluents de l'Eau-Mère ainsi que les cours d'eau du bassin versant du ruisseau des Parcelles ont également eu des débits très faibles allant même jusqu'à l'assec sur une longue période comme par exemple le ruisseau de la Valette et le ruisseau des Parcelles. Ces débits ont eu un impact sur les usages avec notamment une restriction des prélèvements d'eau naturelle car le débit réservé était atteint, et de la consommation en eau potable mais également sur le milieu avec la perte d'habitat pour la faune.



L'Eau-Mère sur sa partie aval avec un débit très faible (23/07/2019)

Travaux rivière

Le programme de travaux sur la rivière Eau-Mère et le ruisseau de la Valette a été finalisé en avril 2019. Ces travaux ont pour objectifs de préserver et améliorer l'état des cours d'eau par différentes actions :

- La restauration de la végétation rivulaire (ripisylve) par coupe sélective afin de favoriser les espèces adaptées, des classes d'âges diversifiées et une bonne santé pour pérenniser l'ensemble de ses fonctions ;
- La mise en défens des berges de cours d'eau par la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs afin d'éviter l'impact par les déjections directes et le piétinement ;
- La gestion sélective des embâcles afin d'améliorer l'écoulement de l'eau dans certaines zones à risque ;
- La plantation en berge afin de reformer une ripisylve aux endroits où a été identifié un manque ;
- La renaturation de berges par technique végétale afin de redonner un fonctionnement naturel au cours d'eau ;
- L'enlèvement de dépôt sauvage afin d'éviter toute pollution.



Renaturation de 30 mètres de berge afin de remplacer un enrochement surplombé par un merlon grâce à un aménagement : dérèglement de la berge, talutage en pente douce et intégration de végétal



Plantation d'arbres et d'arbustes pour reconstituer une ripisylve adaptée en bord de cours d'eau



L'intervention de séchage thermique sur la renouée du Japon (plante exotique envahissante) sur l'amont du bassin versant de l'Eau-Mère a été réalisée en 2019 avec 5 passages. Au terme de ces 3 années d'intervention, on note une forte diminution de la superficie des foyers, de la densité de tiges et de la hauteur de pousse. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de tiges de renouée du Japon avant intervention au cours des 3 années d'actions.



Une action sur la balsamine de l'Himalaya avait été réalisée en 2017 et 2018 ; au vu de la constatation de nouvelles repousses cette année 2019, la décision a été prise de ne pas poursuivre cette opération. Néanmoins, nous avons pu constater la diminution du nombre de plantes et le retour d'une flore adaptée en plus grand nombre (balsamine des bois, orties, ronce, ...). Du fait de la zone concernée (pas simplement en bord de cours d'eau) il ne semble pas possible de poursuivre avec les moyens matériels dédiés (réalisation à la main) et la typologie très escarpée du terrain. Le suivi des aménagements réalisés précédemment a été réalisé par le technicien rivière avec notamment la reprise d'un aménagement ayant subi une érosion en pied de berge (réalisation d'un "peigne végétal" afin de stabiliser la berge envahie par la renouée du Japon).

Sensibilisation et communication

En 2019, le technicien rivière a répondu aux demandes réalisées par les différents acteurs du territoire (rencontres terrains, échanges téléphoniques, ...). Celui-ci a assisté techniquement la commune de Sauxillanges dans le cadre du projet de rétablissement de la continuité écologique au niveau de son seuil. Il a également pu réaliser une intervention auprès de scolaires lors d'une sortie organisée sur l'histoire de l'eau à Sauxillanges par le service culture et patrimoine de l'Agglo Pays d'Issoire auprès de l'école d'Orbeil.

Etude des zones humides

Une étude d'inventaire des zones humides et d'élaboration des modalités de gestion est lancée sur le bassin Allier aval. Pour l'année 2019/2020, en collaboration avec l'Agglo Pays d'Issoire, le bassin versant de l'Eau-Mère, de l'Ailloux et du ruisseau des Parcelles seront réalisés de manière concertée.

Bilan du Contrat Territorial

Après 5 années d'actions de 2014 à 2019, le contrat territorial lance son étude bilan de fin de contrat et perspectives. Le recrutement du bureau d'études est prévu en début d'année 2020. Suite à ce contrat territorial l'Agglo Pays d'Issoire envisage la création d'un contrat territorial unique à l'échelle des masses d'eau concernées par son territoire. La préfiguration de ce contrat sera réalisée en 2020 en partenariat avec les financeurs et les collectivités associées.

Le technicien du Contrat Territorial se tient à votre disposition pour répondre à vos questions en tant qu'usagers et/ou riverains et répondre à vos questions concernant les milieux aquatiques.

Tel : 04 73 55 11 12

Mail : aurelien.grandpierre@capiissoire.fr

Vous pouvez retrouver les différents documents du contrat territorial sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire, volet environnement : <https://www.capiissoire.fr/environnement/>





BUREAU DE TOURISME D'USSON : le Point d'Accueil et d'Information Touristique d'Usson a dix ans d'existence, 66 700 visiteurs !!!

Trois entités : un pôle touristique, artistique et culturel dans un même lieu... une singularité bien ancrée dans le territoire qui fait ses preuves et a valeur d'exemple.

Pour répondre à un réel besoin d'accueil touristique et de services préconisés sur la commune d'Usson par l'étude réalisée sur le territoire des Puys & Couzes et Coteaux d'Allier, notre première Communauté de Communes Coteaux d'Allier ne s'était pas longtemps posée la question de l'opportunité ou non des investissements à réaliser sur Usson et s'était rapidement engagée avec ardeur dans un vaste programme de travaux sur le bourg avec, dans un premier temps, la création de l'Auberge de Margot inaugurée en juin 2001 suivie 7 ans plus tard de la création d'un Point d'Accueil et d'Information Touristique avec des aménagements singuliers et innovants pour ne pas dire d'avant-garde même dans la mouvance d'aujourd'hui.

Dans la durée, le succès de ces deux opérations ne s'est pas démenti avec une auberge dynamique dont la gérance a été, dès le départ, assurée avec compétence par Sophie et Georges Almeida et un Point d'Accueil et d'Information Touristique qui, comme celui de Montpeyroux, s'est imposé comme une porte d'entrée touristique idéale et incontournable pour le territoire des Coteaux d'Allier et des Pays d'Issoire.



A partir de 2008, le bâtiment stratégique par son emplacement à l'entrée du village du futur "Point d'Accueil et d'Information Intercommunal" d'Usson a fait l'objet de gros travaux de rénovation financés par la CCCA. Encadrés par M. Coulamy - architecte -, ils se sont échelonnés sur environ 3 ans. Sont créés deux espaces : au niveau de la rue basse une cave voutée de 45m², en étage une salle en mezzanine d'environ 50m² polyvalente avec un point d'accueil touristique où sont diffusées des informations, brochures touristiques aux visiteurs... et une salle d'expositions temporaires.

Dès le lancement de la saison estivale 2009, les premiers touristes sont reçus dans un cadre inédit allant bien au-delà des renseignements touristiques avec les toutes premières expositions artistiques coordonnées par la CCCA de 2009 à 2013. Un beau départ avec 2000 visiteurs du 16 juin au 14 septembre 2009 puis en 2010 environ 3000 visiteurs...

La volonté des élus est aussi d'en faire un lieu de vie plus actif et plus attractif pour tous !



Le 31 octobre 2009, le "Point d'Accueil Touristique et d'Expositions" est inauguré par le sous-préfet d'Issoire B. André, le député J-P Bacquet, le vice-président du Conseil Régional A. Bussière, le vice-président du Conseil Général B. Sauvade, le président de la Communauté de Communes des Coteaux d'Allier B. Igonin et le maire d'Usson D. Giraud.

Le financement de l'aménagement scénographique situé au rez-de-chaussée, proposé au Contrat Local de Développement de la CCCA en 2008, reçoit un avis favorable de la commission du Conseil Général pour 2009/2010.

Juin 2011 : le "Point Info" accueille une scénographie : une exposition permanente sur l'histoire d'Usson et de la Reine Margot avec une maquette de l'ancienne "Ville d'Usson". Elle a été réalisée, non sans imprévus, pour un coût total de 46 000 € HT, par l'Atelier des Charrons avec la participation de la CCCA, le Pays d'Issoire-Val d'Allier Sud, le Parc Naturel Régional Livradois Forez, D. Giraud, J-P. Amiet et M-H. Sauvadet.

Au 1er janvier 2014, le Point Accueil Tourisme devient communal pour un prix de rachat fixé à 30 000 €. Propriété de la commune, Usson pourvoit désormais à son fonctionnement mais aussi à l'organisation des expositions qui y ont lieu d'avril septembre, coordonnées par Marie-Hélène Sauvadet alors conseillère municipale. Pour l'accueil touristique, la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges, à laquelle Usson est désormais rattaché, assure la prise en charge financière des agents d'accueil.

Au 1er janvier 2017, suite au fusionnement des "Comcom" en Agglo, le Point Accueil Tourisme devient Bureau d'Accueil Touristique (BAT) et évolue en une antenne de l'Office de Tourisme du Pays d'Issoire. En effet, la loi NOTRe de 2015 a rendu obligatoire pour les intercommunalités la compétence de promotion touristique des territoires, matérialisant ainsi une échelle pour les destinations. Elle a fait aussi des régions le chef de file de la compétence partagée "Tourisme". L'année 2017 voit se mettre en place une nouvelle organisation souhaitée sur le territoire d'API. La promotion touristique passant pour partie par l'accueil physique, un nouveau maillage en bureaux d'accueil est défini : permanent à Issoire, saisonniers à Montpeyroux et Usson ou encore mutualisés au sein des maisons de service d'Ardesur-Couze, Sauxillanges..., relais locaux d'accueil publics ou privés.



Dans le cadre d'une convention d'utilisation, la commune d'Usson, sous l'autorité de son maire Daniel Giraud, met gracieusement à la disposition d'API les locaux du BAT ; le fonctionnement des deux entités (la scénographie et la salle d'expositions "le repaire de la salamandre") restent de la compétence de la commune sous la coordination de M-H. Sauvadet, conseillère en charge de la culture et de Bertrand Livet, conseiller communautaire. La prise en charge financière des agents d'accueil est assurée par API. La municipalité est infiniment satisfaite du travail accompli par Béatrice Flaudias, agent d'accueil à Usson depuis 2015, qu'elle effectue avec le même enthousiasme et la même conscience professionnelle qu'à ses débuts. A noter celui de Jennifer Gallet lors des remplacements.

Durant la saison 2019, le BAT a été ouvert du 3 avril au 29 septembre 2019. Avec 7744 visiteurs en 2019, la fréquentation touristique à Usson est à la hausse (+13,79%) par rapport à celle de 2018 (6805 visiteurs) pour un volume horaire comparable. Cela résulte probablement d'un ensemble de facteurs : un accueil de qualité, la scénographie flambant neuf qui vient, comme l'organisation des expositions artistiques temporaires, compléter le volet accueil, la communication (reportage TF1, émission sur Radio Bleue Pays d'Auvergne, les publications, les sites : OT d'Issoire...et les réseaux sociaux...), une programmation en animations, en activités riches et variées, la qualité des structures d'hébergement, de la restauration... et l'authenticité du village et de ses habitants.



PROMOTION TOURISTIQUE : bilan de fréquentation des accueils touristiques d'API

Fréquentation mensuelle par bureau d'information touristique

En nombre de demandes et nombre de personnes accueillies (Pax : nbre de visiteurs):

ISSOIRE			MONTPEYROUX		USSON		TOTAL	
Mois	Demandes	Pax	Demandes	Pax	Demandes	Pax	Demandes	Pax
Janvier	148	219					156	191
Février	321	532					128	203
Mars	291	424					202	290
Avril	779	1216	203	581	320	799	1302	2596
Mai	479	777	237	600	323	917	1039	2294
Juin	559	1185	168	452	285	789	1012	2426
Juillet	1534	2783	538	1385	630	1780	2702	5948
Août	2047	4057	954	2424	1059	2930	4060	9411
Septembre	443	736	196	402	227	529	866	1667
Janvier - Sept	6601	11929	2296	5844	2844	7744	11744	25517

Belle performance du BAT d'Usson qui gère le quart des demandes et accueille un tiers des personnes

Comparaison avec les années précédentes (d'avril à août)

En nombre de personnes accueillies entre 2014 et 2019 :

Fréquentation des Bureaux Accueil en nb. de personnes						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Totale	23347	20834	21743	22245	18374	22890

En nombre de personnes Pax entre 2014 et 2019 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	PAX	PAX	PAX	PAX	PAX	PAX
Issoire	9220	10065	9321	7532	7138	10018
Montpeyroux	7117	3549	4610	6300	5014	5442
Usson	7010	7220	7812	8413	6222	7430
Totale	23347	20834	21743	22245	18374	22890



La Région la plus présente dans les BAT est la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce qui s'explique par le grand nombre de résidents et de Puydômois qui se rendent dans les BAT mais également par la proximité des autres départements de la Région. Viennent ensuite l'Île de France et les Pays de la Loire et enfin l'Occitanie.

La clientèle du département est majoritaire dans les Bureaux d'Accueil Tourisme en moyenne saison, sauf à Montpeyroux. En août particulièrement, nous remarquons une baisse significative du nombre de Puydômois dans les BAT qui s'explique par les départs en vacances des résidents du territoire tout comme en 2018.

CLIENTÈLE DU PUY D'ÉDOUARD POUR LES 3 BAT ENTRE AVRIL ET SEPTEMBRE 2019							
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	2019
MONTPEYROUX	34	56	36	17	15	18	29,32
USSON	64,5	65,5	39,4	20,8	13	28	38,47
ISSOIRE	61,5	56,2	36,4	26,3	12,3	14,7	34,57
TOTAL	53%	59%	37%	21%	13%	20%	34,12

Fréquentation de la clientèle étrangère par BAT :

MONTPEYROUX							
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Saison 2019
France	96%	94%	90%	86%	91%	87%	91%
Pays étrangers	4%	6%	10%	14%	9%	13%	9%

USSON							
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Saison 2019
France	95%	97%	92%	90%	90%	94%	93%
Pays étrangers	5%	3%	8%	10%	10%	6%	7%

ISSOIRE							
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Saison 2019
France	94%	93%	91%	86%	88%	84%	89%
Pays étrangers	6%	7%	9%	14%	12%	16%	11%

Pays majoritairement représentés :

Usson : Pays-Bas, Royaume-Uni
Montpeyroux : Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni
Issoire : Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni

Durée des séjours d'Avril à Août (avril à septembre pour 2019)

	2016	2017	2018	2019
De passage	48%	53%	43%	41%
Court séjour	15%	11%	12%	12%
Séjour à la semaine	14%	20%	22%	20%
Résident du territoire	21%	13%	18%	15%



AGGLO PAYS D'ISSOIRE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



L'activité du Pays d'Art et d'Histoire d'Api a été très soutenue à Usson en 2019 avec :



- **UN INVENTAIRE EXHAUSTIF DE L'EGLISE** réalisé en début d'année par Stéphane Clavel, dont le rendu papier va être très prochainement communiqué à la mairie.

- **LES RENDEZ-VOUS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE.** Pour les estivants, comme pour les habitants du Pays d'Issoire, le temps des vacances est souvent l'occasion de partir à la découverte du patrimoine de la région. Afin de répondre à cette demande, le Pays d'Art et d'Histoire concocte chaque année un programme de visites sur l'ensemble de ce territoire visant à satisfaire un large public. Voici un tour d'horizon de ces RENDEZ-VOUS gratuits à Usson en 2019 :

✓ **pour les familles :** deux visites-enquêtes "les Perles de la Reine Marguerite" (gratuites mais sur réservations) : le jeudi 25 juillet de le mardi 6 août de 16h à 18h. Toutes complètes (25 personnes par date), il a fallu néanmoins se résoudre à annuler la première pour cause de canicule majeure (+42° !). Plus chanceux sur la date suivante, parents et enfants ont eu de quoi être comblés en compagnie de la guide conférencière A. Toccacieli, qui leur a proposé de résoudre des énigmes sur le patrimoine tout en ayant le sens de l'orientation et de l'observation afin de débusquer des indices et retrouver la cachette du coffret royal.

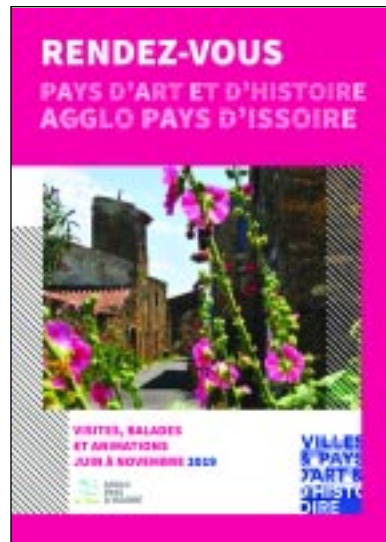
✓ **pour les férus de patrimoine :** les jeudis 18 juillet et 22 août de 17h à 19h et le jeudi 1er août de 10h à 12h, trois visites patrimoniales "Trésors d'Histoire" en compagnie d'une "cicérone" (C. Guillot ou A. Toccacieli) entraînent dans une découverte documentée du patrimoine de l'ancienne citadelle des comtes d'Auvergne et rois de France, où Marguerite de Valois vécut de 1586 à 1605 et dont témoigne le mobilier d'art de l'église Saint-Maurice. Ces trois visites ont réuni un peu moins de 50 personnes au total avec une moyenne d'environ 15 personnes, ce qui est un peu moins que l'année précédente mais reste honorable. A voir si le changement d'horaire, la canicule ou encore la moindre présence de l'agenda tourisme pourraient avoir joué.

✓ **le circuit art roman** avec l'association Terres romanes pendant le festival d'art roman ; construit par le PAH et animé par Michel Andan le 22 juillet : 50 personnes



- **PUBLICATION de la brochure "Parcours d'Usson"** : un document de 16 pages (passé en comité de lecture à Usson) dont la conception, la rédaction et le suivi d'impression a été le travail de Myriam Bayol. Ce fascicule, sorti le 20 août 2019, vient compléter la récente collection de supports de découverte du patrimoine qui a vu le jour avec les documents "Parcours d'Issoire", "Parcours Montpeyroux" et la brochure "Explorateurs abbatiale Saint-Austremoine".

- **PARTICIPATION A LA TOUTE PREMIERE RENCONTRE CULTURELLE** en partenariat avec la municipalité d'Usson et l'association "Les Amis de l'église Saint Maurice d'Usson" le 2 novembre 2019 à Usson. La visite de l'église Saint Maurice, en présence du nouveau Sous-Préfet d'Issoire, M. Pascal Bagdian, a affiché complet avec 65 personnes et la conférence a intéressé environ 80 auditeurs.



AGGLO PAYS D'ISSOIRE SAISON CULTURELLE "LES P'TITS PAPIERS"



Née de la fusion de la saison culturelle du Pays de Sauxillanges et de celle d'Ardes Communauté, la saison culturelle de l'Agglo Pays d'Issoire "Les P'tits Papiers" propose depuis trois ans une programmation riche et éclectique en itinérance entre concerts, cirque, théâtre, rencontres, stages et initiation. A Usson, pour coller à la thématique des Médiévales d'Usson, "Les P'tits Papiers" ont à leur actif l'organisation de plusieurs animations : un spectacle équestre "L'Art est cabré" en 2017, du théâtre "Les Farces de Commedia" de la Cie Les Têtes de Bois en 2018 et un théâtre de marionnettes "Castelets en Jardin" de la Cie Emilie Valentin avec une version inédite conçue pour Usson avec des contes du moyen-âge le 5 mai 2019 (deux séances bondées à la salle du Préau).

Elise Adamczyk et Olivia Chastel sont les chargées de mission au sein d'API pour la "planification" de la troisième édition de la saison culturelle, avec toujours la même ambition "faire découvrir le territoire en proposant des spectacles partout et surtout dans des lieux atypiques". Et en effet, lors de son lancement le 26 septembre 2019, le premier rendez-vous (gratuit) a été donné à la Ferme des Acacias, la bergerie collant parfaitement à la thématique de "9 mouvements pour une cavale" de la Cie Le Désordre des Choses : récit (dans un monologue poignant) abordant la tragique cavale d'un paysan "rebelle" dans un secteur agricole sous pression. Une performance de Fleur Sulmont qui a "scotché" le public venu en nombre.



Le deuxième rendez-vous (gratuit), les 28 et 29 septembre 2019 durant le festival du TRAC, a été tout aussi audacieux et insolite. Cette fois-ci dans un jardin privé avec un merveilleux spectacle de marionnettes pour enfants (et adultes !) "Lili à l'infini" de la Cie Mue-marionnettes. Née de l'imaginaire du marionnettiste Valério Point, une petite chienne, Lili, aussi méticuleuse que maladroite, faite de bois et de dentelles, nous entraîne dans un univers fantasmagorique et tendre. Ces instants d'amitié et d'humour construits de petits moments de vie pourraient durer à l'infini si les plaisanteries des petits os facétieux et les caprices d'un phonographe ne venaient tout perturber. Là aussi, une performance artistique suivie d'ateliers d'initiation à la marionnette.



ORGANISMES REPRESENTATIONS



PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez regroupe 168 communes dont la commune d'Usson, 11 intercommunalités, les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire ainsi que la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cinq missions lui sont confiées, définies par le code de l'environnement :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel
- contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- réaliser des actions expérimentales.

A la suite des chiffres alarmants publiés par l'Observatoire national de la biodiversité sur l'état de la biodiversité en France corroborant les informations connues au niveau mondial, les actions du Parc Livradois-Forez doivent conduire à réfléchir à un développement plus sobre en énergie et en espace et à modifier nos façons d'agir et de consommer, pour un retour vers une économie de proximité soucieuse de la préservation et de la gestion des ressources locales.



Cartographie de la végétation du Livradois-Forez

Le Parc a réalisé avec le Conservatoire botanique du Massif central un travail de cartographie de la végétation du Livradois-Forez. Cette initiative vise à améliorer, sur certains territoires, la connaissance de la végétation, des habitats naturels et semi-naturels et de leur répartition afin de mieux les prendre en compte dans les politiques territoriales et les projets d'aménagement.

Deux cartes ont été éditées. Elles sont téléchargeables sur les sites internet du Parc Livradois-Forez et du Conservatoire botanique du Massif central.

Gestion des forêts : nouvelles aides financières

Un nouveau dispositif appelé Sylv'ACCTES constitué de trois membres fondateurs : la métropole de Lyon, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la banque Neuflyze OBC permet aux propriétaires forestiers de bénéficier d'un financement pour mettre en œuvre une sylviculture favorable aux paysages et aux écosystèmes.

C'est un travail de collaboration avec les acteurs locaux, animé par le Parc Livradois-Forez, qui permet aux propriétaires d'accéder à ce nouveau programme d'aides financières à la sylviculture.

Trois types de peuplements sont potentiellement concernés par les aides du dispositif Sylv'ACCTES, sous réserve que les modes de gestion choisis soient conformes à ce qui suit :

- pour les sapinières-hêtraies, maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences
- pour les forêts résineuses issues de plantation, accompagnement vers la régénération naturelle, maintien ou acquisition d'un mélange d'essences
- pour les chênaies, amélioration et renouvellement par l'accompagnement des dynamiques naturelles

Les aides vont jusqu'à 70% du montant hors taxes des travaux en forêt privée. Ce taux est de 40% en forêt publique.

Pour plus d'informations sur les opérations soutenues et les critères d'obtention, consulter le site internet du Parc Livradois-Forez (rubrique Forêt-Bois – Sylv'ACCTES) : <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes/>

Contact au Parc Livradois-Forez : Vianney TAING, Chargé de mission "Forêt-Filière bois" : v.taing@parc-livradois-forez.org ou 04 73 95 57 57.

Promotion des modes de déplacement doux en milieu rural

Soucieux de favoriser les modes de déplacement doux ou alternatifs au "tout voiture individuelle", notamment pour les trajets domicile-travail, le Parc a fait la promotion du Challenge mobilité régional qui s'adresse à tous les établissements privés ou publics, quelle que soit leur taille. Cette initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vise à promouvoir le covoiturage, les transports en commun, le vélo.

Cet événement permet de mobiliser les salarié(e)s et d'impulser un changement de comportement.

Le Parc a également participé à la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2019 qui avait pour objectif d'inciter les citoyens et les collectivités à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. Ainsi le Parc, durant deux jours, a permis à ses agents de se former à l'éco-conduite dans le cadre d'une formation organisée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (délégation Auvergne).



ORGANISMES REPRESENTATIONS

Cette semaine a été aussi l'occasion de parler de covoiturage. Partager une voiture pour effectuer des trajets quotidiens ou ponctuels a plusieurs avantages (diminution de la pollution, coût du transport partagé, création de relations sociales).

Plusieurs sites permettent de mettre en relation gratuitement conducteurs et passagers.

Ainsi, sur le territoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place la plateforme :

<https://movici.auvergnerrhonealpes.fr/>

L'association Covoiturage Auvergne propose également sur son site internet des trajets locaux : <http://www.covoiturageauvergne.net/>

Ambassade nature

Le Parc a désormais son ambassade... nature ! En effet, il vient de créer un groupe facebook à l'attention des ambassadeurs et ambassadrices nature qui disposent ainsi d'un moyen simple et rapide de partager des informations et des images. Ils bénéficient aussi de l'expérience de spécialistes dans les domaines de la nature et améliorent leurs connaissances sur la biodiversité, apportant leur contribution directe à la préservation de la biodiversité en toute convivialité.

Pour devenir l'un ou l'une de ces ambassadeurs-drices, il faut disposer d'un compte facebook, signer une charte et demander une adhésion au groupe sur facebook : @Ambassade nature du Parc Livradois-Forez.

Balades accompagnées 2019

Le Parc a proposé aux habitants du Livradois-Forez et aux visiteurs 273 balades accompagnées en 2019 du 1er juin au 30 septembre pour découvrir les paysages, la faune, la flore, le patrimoine et l'histoire du Parc Livradois-Forez et pour "vivre des moments privilégiés avec celles et ceux qui font ce territoire".

Au programme : "Nature, sites et paysages", "Patrimoine et histoire", "En famille", "Au crépuscule", "Balades autrement" qui sont autant d'entrées thématiques pour découvrir la région sous la houlette d'accompagnateurs enthousiastes et confirmés.

Le guide annuel co-réalisé par l'Office de tourisme du Livradois-Forez et le Syndicat mixte du Parc est accessible en ligne et disponible en version papier sur demande et dans les bureaux d'information touristique de la Maison du tourisme du Livradois-Forez (Guide 2020 à paraître au printemps).

Contacts

Courriel : info@parc-livradois-forez.org

Site Internet : www.parc-livradois-forez.org

Facebook : <https://www.facebook.com/parc.livradois.forez/>

Instagram : <https://www.instagram.com/parclivradoisforez/>

Twitter : <https://twitter.com/PLivradoisForez>



ORGANISMES REPRESENTATIONS



LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Confirmation du classement du village d'Usson :

L'année 2019 a été une excellente année pour le village d'Usson car la Commission Qualité de l'association "Les Plus Beaux Villages de France" a pris la décision de confirmation du classement de notre village à sa réunion du 28 septembre 2019.

Cette commission qui décide des classements et des déclassements des villages vérifie que les villages classés ou candidats respectent les 27 critères définis dans la charte de l'association sur la base d'un rapport rédigé par le Délégué général. Celui-ci a visité notre village le 16 juillet 2019.

Dans le courrier reçu à la mairie d'Usson, il est écrit que "La Commission Qualité tient à féliciter la municipalité pour les efforts accomplis depuis la précédente expertise de 2011, notamment en matière de traitement des espaces publics et pour la valorisation de la butte volcanique d'Usson".

Le conseil municipal se félicite de ce résultat et du maintien de ce label qui apporte une grande notoriété à notre village et qui permet d'obtenir des subventions pour financer les projets d'embellissement de celui-ci. Il tient à remercier tous ceux qui contribuent au développement de la mise en valeur de notre village : habitants, architectes et artisans.



Assemblée générale de l'association :

L'assemblée générale de l'Association "Les Plus Beaux Villages de France" a eu lieu du 29 au 31 mars 2019 à La Roche-Guyon dans le Val d'Oise (photo ci-contre). Cette assemblée générale qui se tient chaque année dans un des villages de l'association a pour but de rassembler les délégués des communes adhérentes afin de voter le rapport d'activités et le rapport financier de l'année précédente mais aussi de travailler sur des sujets intéressant nos villages dans le cadre de 2 ateliers techniques.



1er atelier : impact de la loi NOTRe sur l'organisation touristique des "Plus Beaux Villages de France".

Depuis l'application de la loi NOTRe en 2017, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme est devenu une compétence obligatoire des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Il était donc important que les délégués exposent la façon dont cette réalisation plus ou moins forcée d'offices de tourisme au sein de nouvelles intercommunalités s'est concrétisée et notamment ce que nos villages ont fait pour défendre leur potentiel touristique dans ces nouvelles structures.

En ce qui concerne notre commune la gestion de notre Point accueil tourisme a été concrétisée par une convention avec l'Agglo Pays d'Issoire. La commune a ainsi mis à disposition une partie de cette structure à l'API depuis le 1er janvier 2017 qui est donc devenue un Bureau de tourisme avec un agent d'accueil et de la documentation gérés par l'Agglo, la commune conservant la propriété et la gestion du bâtiment avec la scénographie et l'organisation des expositions.

2ème atelier : traitement des espaces publics et mobilier urbain.

Le traitement des espaces publics au sein des villages anciens recouvre différents enjeux pouvant être contradictoires comme, par exemple, la recherche de qualités esthétiques avec des objectifs de praticabilité et d'accessibilité.

Aussi, il a d'abord été défini les grands principes fondamentaux qui doivent guider une commune dans ses projets d'aménagement d'espaces publics car il faut constater (malgré au départ de bonnes intentions louables) que certains villages ont été sur-aménagés au prétexte de vouloir "faire beau" ou "authentique".

Les maîtres mots qui doivent être mis à l'honneur sont sobriété, simplicité, harmonie voire une certaine "frugalité".

Il a été abordé ensuite les enjeux et intérêts d'une végétalisation des espaces publics : implication des habitants, reconquête de biodiversité, îlots de fraîcheur, infiltration des eaux de pluie.

Enfin, en s'appuyant sur la photothèque des expertises de villages classés ou candidats, il a été présenté différents aménagements mis en œuvre au sein des villages : ceux pouvant être source d'inspiration et ceux qui, au contraire, sont plutôt à éviter.

Rapport d'activité.

- La charte qualité de l'association a été mise à jour ainsi que le dossier d'instruction des demandes de classement et le règlement interne de la Commission Qualité.

- La commission Qualité a ré-expertisé 24 villages classés lors de 2 réunions en 2019. Le classement de tous ces villages (dont Usson) a été confirmé. Les candidatures de 4 nouveaux villages ont été examinées. Un seul village a été classé :



ORGANISMES REPRESENTATIONS

Grignan dans la Drôme. Les 3 autres n'ont pas été admis.

- L'association a diffusé auprès de ses adhérents 3 numéros de la lettre "Point Com".

- Le Guide officiel "Les Plus Beaux Villages de France" publié par les Editions Flammarion a battu un record de vente avec près de 20 000 exemplaires. (Rappel : Pour acquérir ce guide officiel, s'adresser à la mairie).

- Plusieurs reportages télévisés sur l'association ont été diffusés sur des chaînes nationales.

En ce qui concerne notre commune nous avons bénéficié de 2 reportages télévisés, un sur France 5 dans le cadre de la série "Les 100 lieux qu'il faut voir" et un sur TF1 dans le journal télévisé de 13 h. De plus une émission de radio a été diffusée en direct d'Usson sur France Bleu - Pays d'Auvergne.

- Organisation nationale de différentes manifestations : La nuit romantique des Plus beaux villages de France, le Marché aux vins des Plus beaux villages de France, les Journées européennes des Métiers d'art.

-Cotisation des communes.

Un nouveau système de calcul des cotisations versées par les communes à l'association a été adopté (avec une douzaine de votes contre et autant d'abstentions !...) pour une mise en œuvre au 1er janvier 2020.

La cotisation de chaque commune sera constituée ainsi : un forfait de 1200 € pour la première tranche de population jusqu'à 300 habitants auquel s'ajoute une part variable de 2,50 € par habitant pour la tranche de population au-delà des 300 habitants. La cotisation de notre commune sera donc de 1200 € en 2020 car le nombre d'habitants est inférieur à 300.

Site internet

L'association a mis en ligne son nouveau site internet le 7 février 2019. Réalisé par l'Agence KAPT à Valence (Drôme), ce nouveau site est désormais en adéquation avec l'image de qualité du réseau et les pratiques de visiteurs en matière de numérique et de tourisme. Il offre un contenu davantage développé et personnalisé pour une immersion du visiteur dans la destination "Les Plus Beaux Villages de France" ainsi qu'une meilleure visibilité de l'offre touristique de chaque village.

Site internet : www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'association ADMR de Sauxillanges (Aide à Domicile en Milieu Rural) peut intervenir à la demande de personnes de tous âges, de façon régulière ou ponctuelle, chez ses adhérents (5 € /an), pour réaliser des travaux de ménage, lessive, repassage, préparation de repas, accompagnement pour les courses, la promenade, etc.



Le territoire de l'ADMR de Sauxillanges couvre les communes de Sauxillanges, Aulhat-Flat, Eglise-neuve-des-Liards, Parentignat, Saint-Quentin-sur-Sauxillanges, Sugères, Usson, Varennes-sur-Usson. Et peut s'étendre sur des communes limitrophes comme Brenat, Les Pradeaux, Saint-Rémy-de-Chagnat ou Manglieu qui ne sont pas desservies par une autre ADMR.

Certaines personnes peuvent bénéficier d'aides financières en fonction de leur situation personnelle et de leurs revenus :

- Caisse d'allocations familiales (CAF) pour les familles avec de jeunes enfants, en cas de maternité, de maladies des enfants ou des parents, ou d'événements familiaux,
- Caisses de retraite pour les personnes âgées peu dépendantes,
- APA (aide du Conseil Départemental) pour les personnes âgées plus dépendantes,
- ADOMI suite à une hospitalisation quel que soit l'âge (voir avec les mutuelles ou les assurances).

Sans aide, les tarifs actuels charges comprises sont les suivants (sachant que toutes les sommes restantes à charge peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts ou d'un crédit d'impôts de 50%) :

- 21,30 € l'heure en semaine.
- 28,40 € l'heure les dimanches et jours fériés.

N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de la secrétaire administrative de l'ADMR :

ADMR SAUXILLANGES
Cendrine FOURNET
Mairie de Sauxillanges (1er étage)
6, place de l'ancienne poste
Tél. / Fax 04.73.96.87.96
Email : admrsauxillanges@yahoo.fr

Horaires d'ouverture au public :
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h30
- mercredi de 9h à 12h

ORGANISMES REPRESENTATIONS



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques** :
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

**Demandez des conseils d'experts
avant d'agir !**

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau FAIRE



ORGANISMES REPRESENTATIONS



**Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,
toujours au plus près des usagers !**

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure l'enlèvement de l'ensemble des déchets produits par les ménages et travaille sur des pistes d'économie et d'optimisation du service.



Les consignes de tri de nos bacs à déchets recyclables vont évoluer. En effet, à compter de 2021, tous les emballages plastiques pourront désormais être déposés dans votre bac de tri. Exemples : pots de yaourts, films plastiques.

EXTENSION des consignes de tri

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'intéresse au CONTENU DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES

Les fermentescibles représentent un coût conséquent lié à la collecte, au transport et au traitement. Afin de maîtriser au mieux les coûts et réduire au maximum l'impact environnemental, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE engage un travail de fond pour gérer la part des déchets organiques encore contenue dans nos bacs (30 % du poids de nos poubelles grises).

En complément, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte renforce cette démarche et prévoit le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci soient valorisés et non plus seulement éliminés.

Dès à présent, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose des solutions telles que le compostage individuel et partagé pour accompagner les usagers dans cette nouvelle démarche.



Des chiffres TRÈS ENCOURAGEANTS sur la commune d'USSON :



JE COMMANDE UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Il est toujours possible de se procurer un composteur individuel à tarif préférentiel (15 € pour un 320 litres et 20 € pour un 620 litres) en complétant le coupon réponse ci-dessous. Retournez-le au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

JE COMMANDE :

- Un composteur en plastique recyclé de 320 litres à 15 € (préconisé pour une surface inférieure à 500 m²)
- Un composteur en plastique recyclé de 620 litres à 20 € (préconisé pour une surface supérieure à 500 m²)

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE :
TELEPHONE : EMAIL :

Fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine ainsi que les notices de montage et d'utilisation.

A NOTER :

Afin de promouvoir le compostage individuel dans vos jardins, la municipalité a souhaité voter lors du budget 2019 une ligne budgétaire permettant de subventionner l'achat d'un composteur par foyer auprès du SICTOM Issoire-Brioude (SIB) en remboursant directement auprès du SIB la part restant à charge pour les habitants d'Usson.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92
ou consulter le site Internet www.sictom-issoire-brioude.com

ANIMATIONS ET CULTURE



ZOOM SUR LES EXPOSITIONS ARTISTIQUES

Face à face avec l'Art contemporain à Usson

L'accès à la Culture et en particulier à l'Art Contemporain dans sa plus grande diversité demeure un des pivots essentiels de la politique de la municipalité depuis l'ouverture en 2009 de la salle d'expositions temporaires le "repère de la salamandre" au Bureau d'Accueil Touristique. Le fait d'y réunir en collectif des artistes afin de promouvoir leurs activités artistiques et de les partager avec un public local et touristique participe largement à la notoriété de notre village et de notre vaste territoire.

Ce lieu d'expositions artistiques temporaires, de découverte et d'échanges précieux vient de fêter ses 10 ans et prouve par là même qu'il est possible d'inscrire l'Art dans la durée même en milieu rural avec des expositions de qualité. L'idée a d'ailleurs essaimé à deux pas d'Usson avec "La Mécanique des Arts" à Sauxillanges, apportant un plus pour le territoire ; Usson s'en fait l'écho.

En 2019, la municipalité d'Usson a une nouvelle fois affiché clairement la volonté d'être acteur dans le développement artistique local en mettant en lumière la création artistique contemporaine dans un deuxième lieu en invitant l'Atelier "Terres-Passion" de Sandrine Plante-Rougeol, en "off" des Journées Européennes des Métiers d'Art - JEMA.

Du 6 avril au 14 avril 2019, la salle de loisirs "Le Préau" a accueilli les sculptures en terre de l'Atelier "Terres-Passion" de Sandrine Plante-Rougeol : une grande exposition présentant les créations de ses élèves qui suivent ses cours de modelage et étudient le corps humain et celui des animaux à l'aide de planches d'anatomie.

Trente élèves de tous niveaux ont participé à cette exposition colossale pour dévoiler environ 90 pièces, avec diverses techniques : terres cuites, patines, oxydations et résines. Lors de la visite de l'expo, les sculptures de petits à grands formats : têtes, bustes, mains, pieds, gargouilles, bas et moyens reliefs... ne laissent pas indifférents ; car au-delà de la prouesse technique, ce qui frappe le plus c'est l'élégance, le charme, la sensualité, la beauté avec parfois des créations poignantes sur le thème de l'esclavage. Sandrine Plante Rougeol, artiste de renommée internationale remarquée dans le milieu de la sculpture, connue aussi pour ses engagements, est une passionnée de la sculpture et de la terre depuis son enfance. Après avoir passé un bac d'Arts Plastiques, suivi des études d'Histoire de l'Art, fait l'Ecole de la Taille de pierre et d'Architecture à Volvic, elle eu un long parcours d'apprentissage de sculpture figurative chez de grands maîtres en France et en Italie, notamment chez le sculpteur Jean Chauchard plus jeune logiste au grand Prix de Rome 1968 qui a suivi les cours de dessins de Paul Belmondo (père de Jean-Paul Belmondo, c'est anecdotique mais rigolo...) et Gigi Guadagnucci pour y apprendre les techniques. Depuis presque 10 ans, elle donne des cours de modelage pour transmettre son savoir et son expérience à de nombreux élèves de la Région mais aussi de toute la France, de Suisse et de Californie. Cette fabuleuse exposition a remporté un vif succès avec 570 personnes venues (parfois de fort loin) durant les 9 jours programmés.



Du 1er avril au 29 septembre 2019, la salle d'exposition au bureau touristique a fonctionné à plein régime ; l'Art et les artistes y ont acquis droit de cité avec des expositions artistiques temporaires renouvelées, coordonnées par M.-Hélène Sauvadet. Toujours la même ambition affichée : éveiller la curiosité, diffuser l'art contemporain sans distinction de styles ou de techniques artistiques et permettre à des artistes aux profils variés d'exposer leurs créations.

Les œuvres exposées ont encore une fois contribué à la singularité du lieu qui "donne le sentiment d'entrer chez quelqu'un, comme dans une maison" permettant ainsi d'être proche des œuvres. A nouveau, les visiteurs venus en très grand nombre, les fidèles ou ceux de passage, ont été particulièrement sensibles et enthousiasmés devant le talent et la technicité des artistes présentés dans cette étonnante cohabitation, devant la qualité de l'accrochage en résonance avec le lieu...

- Du 3 avril au 28 avril 2019 : Exposition "l'Eau"

En pré ouverture de la saison artistique 2019, la municipalité d'Usson a invité, pour la 8ème fois, l'atelier Vitrail et Tiffany de Rencontre Culture Loisirs de Sugères et de l'atelier Art Numérique de l'association Culture et Loisir Isoisrien, à présenter leurs créations sur le thème de l'Eau qui succède aux divers thèmes proposés au fil des ans : "Regards sur Usson", "Transparence et Lumière", "la Reine Margot", "le Noir et Blanc", "Géométrie et Couleur"...

- Du 1er mai au 2 juin 2019 : Exposition commune

10 artistes ont été retenus pour la saison 2019 : Martine Cuenat, Pascale Durand, El Mosaïk, Nine SZ, Laurence Font, Denis Gaillard, Gallou, Marie Lienhard, Marguerite Noirel, Françoise Sicard.

ANIMATIONS ET CULTURE



Cette exposition sans concession sur la qualité donne à voir une sélection d'œuvres inédites, qui reflètent la sensibilité artistique de chaque artiste au travers de moyens d'expression multiples qu'ils maîtrisent à la perfection et avec passion. Le vernissage toujours aussi convivial et plein de vie organisé par la municipalité marque le lancement officiel de la saison artistique. C'est aussi l'occasion d'adresser un grand merci aux artistes, à ceux qui vont encore chercher le gai savoir à la source et à ceux qui s'en font activement les porte-paroles.

- Du 6 juin au 21 juillet 2019 :
Exposition Martine CUENAT - Céramiques, Nine SZ - Encres, Denis GAILLARD - Peinture et Techniques Mixtes, Françoise SICARD - Techniques Mixtes.

- Du 23 juillet au 19 août 2019 :
Exposition EL MOSAÏK - Mosaïques, Pascale DURAND - Arts Plastiques, Fontemcomble - Art Textile

- Du 20 août au 29 septembre 2019 :
Exposition GALLOU - Art Singulier et Broderie, Marie LIENHARD - Dessin et Techniques Mixtes, Marguerite Noirel - Assemblages en métal.



La saison artistique 2019 a une nouvelle fois surfé sur une belle dynamique avec 6770 visiteurs et a permis de dévoiler un haut niveau de savoir-faire doublé de démarches artistiques inédites et éclectiques, à prendre comme des invitations à laisser le regard s'aiguiser. Des projets sont en préparation pour la prochaine saison artistique 2020.

A propos des 10 ans d'expositions dans le "repère de la salamandre" :

La toute 1ère exposition avait eu lieu du 10 au 27 juillet 2009 avec Camille Peycelon et André Brot.

Aujourd'hui, le bilan est remarquable :

- 127 artistes ont été accueillis ; des talents confirmés ou de jeunes artistes en herbe
- 25 expositions associatives ou expositions communes
- 2 expositions thématiques
- 58 expositions artistiques en solo, en binôme ou partagées à 3 ou 4
- et ce n'est pas le clap de fin !

Contacts :

Marie-Hélène Sauvadet : 07.82.82.55.51 / Mairie d'Usson : 04.73.71.05.90

Mais de préférence par Email : usson-expositions@orange.fr

ANIMATIONS PAR PIERRE DESNOYERS : conte musical "Quand songent les nuits de pierre"

C'est encore cette année, en Juillet et en Août, à 21 heures, les mardis et jeudis, lorsque le soleil n'est pas encore couché mais ne va pas tarder, que Pierre Desnoyers propose dans l'église d'Usson en charge de souvenirs depuis le XIIème siècle

et même avant, un conte musical nourri de seize chansons. Se manifeste alors un songe étrange que transpire la mémoire des pierres habitées par l'histoire. Un songe habillé d'images venues du Moyen Age et de la Renaissance ; un songe hanté par la première croisade en une quête intérieure qu'orchestrent les chansons. Le spectacle intitulé Quand songent les nuits de pierre, ménage de bien étranges manières pour celui qui s'y risque et il lui laisse en héritage une esthétique aux multiples reflets, qui frise l'inépuisable comme un caprice aléatoire. Pierre Desnoyers lit et chante, et nous fait naître un monde. Ce monde-là se révèle profitable à celui qui vient le rencontrer avec curiosité culturelle et vivace, en marge fantastique du réel et de l'imaginaire. Ce monde-là se révélera encore demain à celui qui, comme d'autres surent y revenir, saura le découvrir.



Plus d'infos : <https://pierresetsonges.weebly.com>



ANIMATIONS ET CULTURE



EGLISE SAINT MAURICE

L'Auvergne est l'un des hauts lieux de l'art roman français. Cinq églises du Puy-de-Dôme ont ainsi reçu l'appellation d'"églises majeures" car elles constituent à juste titre des bijoux de l'art roman auvergnat. Toutefois, à côté de ces remarquables manifestations architecturales, il existe toute une constellation d'édifices discrets, rustiques : plus de deux cent cinquante édifices romans seraient présents en Basse Auvergne (région qui correspond grosso modo aux limites actuelles du département Puy-de-Dôme), 600 en terre auvergnate ! Ce sont probablement des chiffres proches de la réalité. Quoiqu'il en soit, ces sites religieux romans plus modestes méritent d'être connus parce qu'ils offrent à voir leur bestiaire, la pureté de leur ligne, leur jeu de formes... Mais face à une telle richesse, un choix de visite est donc indispensable même s'il est forcément arbitraire. L'église Saint Maurice d'Usson par son architecture singulière et son riche mobilier est très prisée.



Sur la saison 2019, l'église d'Usson dont l'entrée est libre et gratuite a attiré 8466 visiteurs. Avec un volume horaire d'ouverture identique à celui de la saison 2018 (environ 480 heures), la fréquentation 2019 a connu un léger fléchissement par rapport à celle de 2018 (8511 visiteurs) qui s'explique en partie par une météo chaotique (baisse de fréquentation en mai et en septembre).

En 2019, l'église d'Usson a été ouverte :

- les week-end et jours fériés du 1er mai au 30 juin et du 2 septembre au 22 septembre,
- du mardi au dimanche du 1er juillet au 1er septembre.

Un accueil de qualité a été assuré par Colette Valleix rémunérée par la municipalité d'Usson. Un grand merci à elle pour son implication d'autant que les animations à l'église se sont multipliées cet été.

SIGNALETIQUE PATRIMONIALE

Un jour ou l'autre, tout le monde a aperçu ce discret petit logotype, peut-être même sur les panneaux indicateurs d'Usson, sur l'église...

Présenté officiellement en 1985 par le ministère de la culture, il est d'abord réservé aux monuments historiques classés avant d'être étendu aux monuments inscrits. Dans les années qui suivent, il fait son entrée officielle sur les panneaux de signalisation routière et autoroutière, toujours bien en vue à des endroits stratégiques ; en terme de communication, ce panneau est vraiment très fort pour signaler que tel ou tel lieu vaut le détour avec toujours un monument historique à découvrir à la clé, comme à Usson ! Mais savez-vous que pour le concevoir les graphistes se sont inspirés du labyrinthe de la cathédrale de Reims débarrassé de ses person-



nages, à partir d'un dessin trouvé dans un recueil manuscrit du XVIe siècle ? Une trace rarissime car aujourd'hui ce labyrinthe n'existe plus par suite d'une décision du clergé qui, au XVIIIe siècle, le fit détruire sous le prétexte que les enfants s'amusaient pendant les offices à en suivre les lignes entrecroisées. Sa signification pour l'heure n'est pas élucidée : chemin de Jérusalem ou, plus simplement, signature des maîtres des œuvres dans la mesure où à Reims, comme à Chartres et Amiens, le labyrinthe recelait dans certains des compartiments la figure des architectes ayant élevé ces cathédrales.



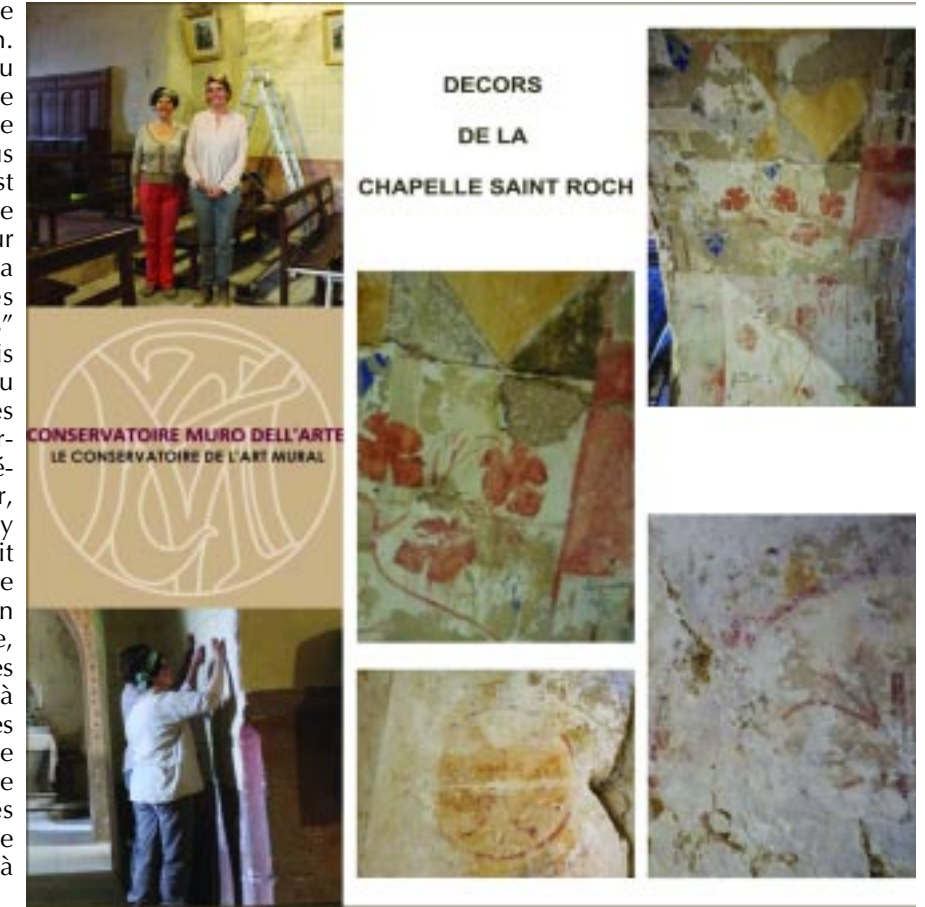
ANIMATIONS ET CULTURE



ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MAURICE : l'Atelier Muro Dell'Arte

Décors peints : vive la couleur !

Une bulle de 988 fait mention d'une chapelle dédiée à Saint Maurice à Usson. Cette trace écrite atteste que l'église du village trouve bien ses origines à l'époque romane. L'hypothèse qu'il existe peut-être des décors cachés depuis 1000 ans sous des couches de badigeons à Usson n'est donc pas incongrue, l'art roman du Xe siècle étant l'époque des Arts de la couleur par excellence. En effet, la couleur, avec la floraison de l'enluminure, envahit les manuscrits, emplit les murs des "grandes" demeures et inonde également les parois des édifices religieux. Les hommes du moyen-âge veulent décorer leurs églises par tous les moyens. En effet, il était important de distinguer l'espace extérieur matériel et profane de l'espace intérieur, spirituel et sacré ; les peintures murales y ont contribué. En bref, une église n'était pas considérée comme achevée si elle n'avait pas reçu au minimum un badigeon de chaux sur l'enduit et les pierres de taille, en attendant la peinture. Des sites avec des décors peints romans du XIIe siècle sont à découvrir à seulement quelques encablures d'Usson, dans des églises majeures comme la basilique Saint Julien à Brioude (chapelle St Michel), mais aussi dans des édifices plus modestes comme l'église Sainte Madeleine à Pignols, l'église abbatiale à Lavaudieu...



Les peintures murales sont un domaine artistique peu connu du grand public qui leur préfère l'architecture. Leur compréhension en effet demande de se familiariser avec certains thèmes représentatifs qui varient au cours des siècles, répondant à l'évolution de la doctrine enseignée par l'Eglise ainsi qu'à celle des facteurs économiques ou sociopolitiques. Mais "plus que tout autre mode d'expression artistique ou littéraire, elles sont le plus fidèle mode de connaissance des mentalités de chaque époque".

Dès 2003, la municipalité d'Usson s'est intéressée au sujet et a missionné Mr Denis Stevenot et Mr Emmanuel Richard pour rechercher de possibles peintures murales dans l'église. Des traces ont été partiellement dégagées ici et là, dévoilant un échelonnement sur le XVIe siècle, XVIIe siècle et XXe siècle.

Juillet 2019, dans le cadre de l'étude préalable à la restauration de l'église, une seconde campagne de sondages plus ciblée, plus rigoureuse et plus pointue est réalisée par le Conservatoire Muro Dell'Arte, dont le domaine d'action est la préservation du patrimoine mural avec des savoir-faire d'exception. L'entreprise est cogérée par Sabine de Freitas, restauratrice de peintures murales et bois polychromes et Corinne Tual, fresquiste. Leur minutieux travail de recherche a concerné une partie extérieure, le porche ganivelle, et les différentes zones intérieures de l'église, nef, bas-côtés, chœur, etc., ainsi que toutes les chapelles : celle du tabernacle, celle de la Famille Matharel, celle dite de la Reine pour s'arrêter plus longuement dans la chapelle 'Saint Roch', peut-être la partie la plus primitive de l'édifice. Leur rapport d'expertise devrait nous parvenir très prochainement. Quelques infos cependant à mettre au conditionnel : "l'église est ornée de peintures murales sous le porche et en intérieur, majoritairement des XIXe et début XXe siècle, mais aussi médiévales...".





PREMIERES "RENCONTRES CULTURELLES"

Samedi 2 novembre 2019, pour la première fois, la municipalité d'Usson, l'association "les Amis de l'église Saint Maurice d'Usson" et le Pays d'art et d'histoire de l'Agglo Pays d'Issoire ont organisé conjointement, dans le cadre de la restauration de l'église de ce village classé, la première "Rencontre Culturelle" coordonnée par Marie-Hélène Sauvadet, Jérôme Vergheade et Myriam Bayol.

En présence de Pascal Badgian Sous-Préfet d'Issoire, de Nicole Esbelin Conseillère Départementale, de Christian Karoutzos Vice-président en charge de la Culture et du Patrimoine à l'Agglo Pays d'Issoire, de Bertrand Livet Maire d'Usson et de Gérard Lebègue Président de l'association "les Amis de l'église Saint Maurice d'Usson" et d'un très grand nombre de participants tous très intéressés, cette "Première" a connu un franc succès avec une programmation qui s'est déclinée en deux temps forts sur l'après-midi : la visite de l'église suivie d'une conférence.

La visite de l'église Saint Maurice a affiché complet. D'ailleurs, les organisateurs vous prient de bien vouloir les excuser de n'avoir pu satisfaire tout le monde lors des réservations (ces dernières ayant littéralement explosées bien en avant) mais envisagent d'autres visites patrimoniales ultérieurement.

Michel Andan, guide conférencier agréé par le ministère de la Culture, a conduit une visite exceptionnelle, très documentée, pour montrer et commenter la richesse architecturale de ce petit édifice roman construit au Moyen-âge, bien remanié au fil des siècles avec l'adjonction au sud d'un édifice du XIVème (la chapelle gothique de la Reine, actuelle sacristie), l'accollement au nord de la chapelle de la famille Matharel au XVIIIème siècle. Sous son regard érudit, le public a pu découvrir l'architecture "hétéroclite" de l'église et tous les petits trésors architecturaux qu'elle recèle, "dénichés" ça et là : clefs de voûte, culots, chapiteaux, vitraux et peintures murales anciennes mises à jour en partie tout récemment... Immanquablement, l'attention a été aussi attirée sur le riche mobilier que l'église abrite, notamment le tableau en bois peint "La résurrection de Lazare", objet de la conférence animée par Claire Dechamps.



Sur les bases de sa thèse "Au plaisir de treshault et trespuissant seigneur Louis Bastard de Bourbon gendre de Louis XI – Echanges et commandes artistiques au sein du milieu royal", Claire Dechamps, Docteur en Histoire de l'Art, a proposé, à travers une double lecture, une interprétation audacieuse de ce retable d'Usson, peu connu mais très particulier.



A TABLE AVEC LA REINE MARGOT

Si au XVIe s. l'alimentation du monde paysan reste l'héritière de la cuisine médiévale, il en va tout autrement de la table de la noblesse avec un développement du goût jusqu'à la cuisine bourgeoise du XIXe s. De nouvelles saveurs apparaissent, venues d'Italie, des Indes, du Nouveau monde ou sont redécouvertes. La consommation de viande baisse au profit de nouveaux légumes : asperge, truffe, petit pois, artichaut, lentille, chou-fleur... Si les épices demeurent, on découvre de nouvelles plantes aromatiques : ciboulette, persil, estragon, câpres, clou de girofle...

A ce raffinement du goût s'ajoute celui de la table. Dans son décor tout d'abord, qui atteindra son apogée sous Louis XIV : surtout et vaisselle en métal précieux ou en faïence. Dans le "service", manière de présenter les plats successivement, liés à l'étiquette voulue par Henri II. Enfin dans l'utilisation de nouveaux instruments, dont la fourchette à deux dents, ramenée, dit-on, d'Italie par Catherine de Médicis. Pour vous mettre l'eau à la bouche- et vous replonger cinq siècles en arrière – voici trois recettes "relativement faciles à réaliser" qu'on aurait pu servir à Marguerite de Valois en son château d'Usson. Ce régime devait lui profiter, puisqu'à son retour à Paris en 1605, elle était, paraît-il, devenue énorme !



zu rich wil gon | Sey inn der schüffel nit gestreiff | zu pilerey laß dich nit mercken

Beignets de cèpes à la farine de lentilles :

Moudre finement les lentilles dans un mortier. Ajouter un peu de farine blanche ; 3 jaunes d'œufs et un peu de bière. Laisser reposer 1 heure environ. Tailler les cèpes nettoyés en fines languettes. Ajouter à la pâte 1 blanc d'œuf monté en neige. Plonger les languettes de cèpes dans la pâte et faire frire à l'huile chaude.

Mille-feuille de topinambour et de foie gras poêlé au jus de truffe

Eplucher puis couper les topinambours en fines tranches. Les plonger 10' dans de l'eau bouillante salée. Dénervet et trancher le foie gras frais en lamelles. Superposer topinambours et foie gras en plusieurs couches. Arroser avec le jus de truffe et bouillon de volaille chaud. Mettre le tout dans une poêle, chauffer rapidement et servir sur une tranche de pain grillé.

Compote de la Reine

Eplucher et épépiner des pommes puis les couper en quartiers. Ajouter des portions d'agrumes, du miel et des épices. Couvrir avec un peu de bon vin rouge. Faire cuire 30' puis servir très frais parsemé de grains de sésame.

ANIMATIONS ET CULTURE



LA COMMISSION A L'ACTION SOCIALE

La commission ouverte à l'action sociale est composée de quatre élus et de quatre habitants de la commune. Le Maire, Bertrand Livet en est le président et Gérard Vernet le conseiller délégué.

Elle s'est réunie le 14 Octobre dernier afin d'organiser les fêtes de fin d'année pour les aînés, les ados et les enfants. Mi-Novembre, les aînés et les enfants ont reçu dans leur boîte aux lettres une invitation.

Les enfants :

Comme chaque année, les enfants d'Usson accompagnés de leurs parents sont invités par la commission à l'Action Sociale à participer à une après-midi récréative, qui parfois s'avère également créative !

Ce dimanche 19 janvier 2020, la salle de loisirs "Le Préau" s'est métamorphosée en atelier éphémère de photos sans appareil photo, une technique photographique ancienne inventée en 1842.

L'artiste Marie Chaloyard a initié une quinzaine de petits ainsi que leurs accompagnateurs à ce procédé original et passionnant. Dans une ambiance chaleureuse et concentrée, chacun a pu construire, à partir de diverses matières mises à disposition, sa propre composition et ainsi réalisé une œuvre unique superbe. L'après-midi s'est achevée sur un joli et goûter autour de délicieuses galettes dorées et bonbons et la remise d'un cadeau personnel à lire.



Les adolescents :

Vingt-trois adolescents jusqu'à 15 ans ont reçu un "chèque cadeau" d'une valeur de 15 euros, à utiliser dans les commerces ussoiriens.

Les aînés :

Les Aînés : Le repas des aînés a eu lieu le Dimanche 15 Décembre à l'Auberge de Margot.

Quarante-cinq personnes ont répondu à l'invitation de la commission à l'action sociale, dont le doyen de notre commune, Jean Eymaron, toujours en forme.



Ce repas annuel est un moment de convivialité et d'échange.

Au menu :

Feuilleté de rognons de veau à la moutarde de Charroux
Magret de canard poêlé sauce acidulée aux myrtilles
Fromage

Café gourmand

Pour les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas pu participer à ce repas, une corbeille gourmande a été remise par les membres de la CAS à ceux qui le souhaitaient.

Toute l'équipe de la commission à l'action sociale vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2020.

ANIMATIONS ET CULTURE



LA CARTE FREE PASS

Totalement gratuite, la carte "Free Pass", valable sur l'année scolaire du 1er septembre au 31 août, permet aux jeunes âgés de 11 à 20 ans inclus d'avoir accès à :

- des réductions et des avantages auprès d'associations, de commerces et de services municipaux (médiathèque, spectacles, centre aqualudique).
- 3 chèques cadeaux de l'Office de Commerce d'Issoire pour un montant de 35 € (2x10 € et 1x15 €, valables jusqu'au 31 août 2020).

Lors de la saison 2018-2019, 17 enfants d'Usson ont retiré leur carte et ont ainsi pu bénéficier de ces avantages.

Pour la saison 2019-2020, le conseil municipal d'Usson a renouvelé la convention avec la ville d'Issoire. Le coût pour notre commune est de 35 € par an et par jeune retirant sa carte FREE PASS auprès de la Maison des jeunes d'Issoire.

Pour en bénéficier, il faut que les jeunes aillent retirer leur passeport à la Maison des Jeunes, Chemin de la fraternité à Issoire, munis d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable, facture de gaz ou d'électricité).

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 16h30 à 18h30

Tél. : 04 73 55 14 29

En savoir plus : <http://www.issoire.fr>

USSON SE SOUVIENT..

Deux fois par an, le 8 mai et le 11 novembre, la France entière célèbre la fin des deux conflits mondiaux et se recueille devant les Monuments aux Morts. Elle se souvient ainsi de ceux qui sont tombés pour notre liberté.

Les Ussois n'ont jamais manqué à cette célébration. Après une évocation musicale et la lecture d'un message gouvernemental, ils se sont inclinés pendant la sonnerie aux Morts avant que ne retentisse la Marseillaise.

Le 8 mai, la capitulation de l'Allemagne hitlérienne, mettait fin à la 2ème guerre mondiale avec son cortège d'atrocité barbare. "Après tant de combats, de victimes et de destructions, le nazisme est abattu. C'est la victoire sur une idéologie totalitaire, raciste et criminelle..."

Le 11 novembre 1918, sur tous les champs de bataille, le clairon sonnait l'armistice et la fin de la Grande guerre. "Désormais, le silence domine là où l'orage d'acier a tonné avec fureur... La vie sociale et politique reprend ses droits. Des poilus retrouvent leur foyer, leur famille et leur commune".

L'année suivante, il y aura 100 ans, le Traité de Versailles, scellait ce qui devait être la der des ders.

PELERINAGE A NOTRE-DAME D'USSON

Le jeudi 30 mai, jour de l'Ascension, le pèlerinage à Notre Dame a rassemblé dans notre église saint Maurice de très nombreux fideles de la paroisse d'Issoire. Se déroulant à l'origine à la fin de l'été, il est, depuis quelques années, fixé en ce jeudi.

On peut dire qu'ici, le terme d'ascension a une double signification. Spirituelle tout d'abord avec cette fête chrétienne célébrant la montée du Christ au ciel, rappelée lors de la messe célébrée par le Père Jean-Louis Vincent, curé d'Issoire. Mais aussi plus prosaïque avec, pour certains, la montée de Saint-Rémy-de-Chagnat vers Usson, et finalement, après la messe, le cheminement sur la butte jusqu'à la statue de la Vierge. Si autrefois, l'après-midi était consacré à un pique-nique familial, la matinée s'est achevée autour d'un pot convivial offert par le Club de la Butte et Usson Passé Présent.



ANIMATIONS ET CULTURE



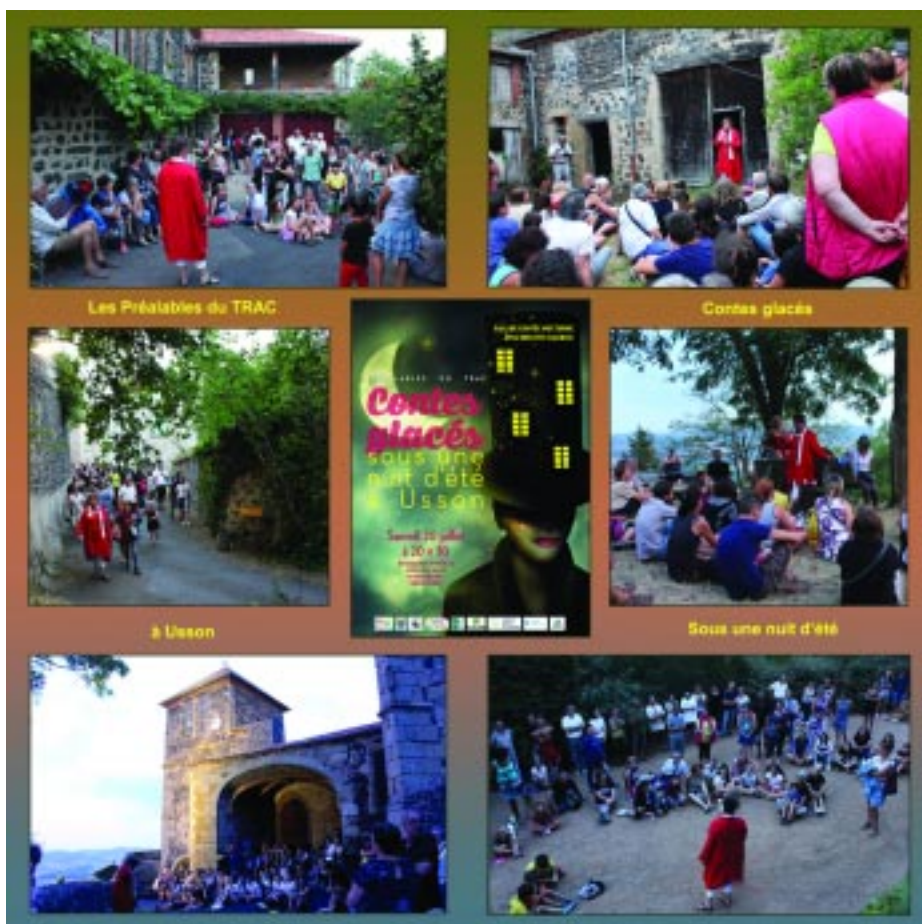
LES COUPS DE BAGUETTE MAGIQUE DE LA FÉE DES ACTS

Les Préalables du TRAC (Théâtre de Rue, Arts et Culture) :

Une nouveauté mise en place par la Fée des ACTS en 2019.

En préalable au festival de rue de Sauxillanges porté par la Fée des ACTS, plusieurs animations gratuites organisées sur toute la contrée ont jalonné ce bel été, buvettes et restauration étant assurées par les associations locales (Amicale d'Egliseneuve, Optic des Jeunes de Saint Jean en Val ou le Comité d'Animation d'Usson).

Mises en place par la Fée des ACTS en partenariat avec ses cinq communes membres (pour rappel Egliseneuve des Liards, Saint Jean en Val, Sauxillanges, Sugères et Usson), les Préalables du TRAC ont connu un véritable succès avec des spectateurs venus en nombre à chacun des trois rendez-vous programmés, sous des conditions météorologiques idéales :



- Le 15 août 2019 : une journée d'été à Egliseneuve des Liards, jour de brocante rythmé par des déambulations avec Barbara Kilian "Albertine Vôte Guide" de la Cie Attrape Sourire et des démonstrations de la danse country de Sugères.

- Le 8 août 2019 : une nuit d'été à Saint Jean en Val (Riolette) avec un marché de producteurs locaux et le spectacle de Pierre Deschamps "La vie sur terre" de la Cie de La Grande Ourse.

- Le 20 juillet 2019 : une nuit d'été à Usson avec une balade contée pour des oreilles un peu averties en compagnie de Brigitte Maurice. Alors que le crépuscule commence à tomber sur le village, un vent de frayeur se met à souffler sur l'esplanade des remparts. Là, une petite centaine de personnes se rassemble pour déambuler dans les ruelles et les sous-bois, écouter et se laisser porter par la voix de la conteuse-comédienne distillant des contes "glacés", des contes à frémir, rudes et sans compromis mais cependant étourdissants de sagesse, comme celui mythologique d'Arachnée et Athéna ou celui encore plus effrayant de la dame au doigt coupé du château de Bois-Rigaud !

VIE ASSOCIATIVE



Le Festival du TRAC à Sauxillanges à la fin septembre 2019 : Dernier rendez-vous de la Fée des ACTS

Après des mois de préparation par des bénévoles membres de la fédération la Fée des ACTS et le concours des cinq communes partenaires, la deuxième édition du Festival de rue le TRAC (Théâtre de Rue, Arts et Culture) s'est tenue à Sauxillanges du 25 au 29 septembre 2019 avec une affluence record approchant les 7000 spectateurs d'ici et d'ailleurs ! La logistique en termes d'accueil, de communication, restauration, buvette... a été à la hauteur grâce à 80 bénévoles. Durant trois jours, la ville de Sauxillanges s'est métamorphosée devenant le terrain de tous les possibles, l'endroit où la libre expression est reine et la localité où les artistes sont rois.

Avec des conditions météo quasi estivales, il a flotté dans les rues de Sauxillanges, dans des sites emblématiques, dans les coins et recoins de la ville, comme un air ou plutôt un parfum très agréable de fête, révélateur de fraîcheur artistique, d'imaginaire partagé, de culture populaire et d'engagement citoyen.

La programmation soutenue par l'Europe, la Région, le Conseil Départemental, l'Agglo Pays d'Issoire ainsi que des entreprises privées a été une nouvelle fois d'une incroyable richesse et d'une diversité hallucinante avec une cinquantaine de représentations, 150 artistes, une trentaine de Compagnies sans oublier un marché d'artisans d'art et d'artistes. Tous les publics, petits et grands, y ont trouvé immanquablement leur bonheur au travers des différents registres proposés : théâtre, cirque, spectacles de feu, de lumières, mimes, spectacles de jonglerie, de marionnettes, concerts et, cerise sur la gâteau, tous les spectacles donnés par les Compagnies sont gratuits mais laissés à la libre appréciation du public... chapeau aux festivaliers ! En attendant que la troisième édition revienne en 2020...



Plus d'infos sur Facebook ou <https://festivaldutrac.wixsite.com/festivaldutrac>

LES MEDIEVALES D'USSON Comité d'Animation Centre Culturel

On le craignait tous et c'est arrivé... le mauvais temps était au rendez-vous pour cette 4ème édition. Un très grand bravo et un très grand merci à tous les bénévoles qui ont bravé le froid dans la bonne humeur pour assurer cette 4ème édition. Espérons revenir à une météo plus clémente en 2020 !

Archers habillés comme à l'époque médiévale tirant leurs flèches à la lumière des torches ou à la verticale sur des proies artificielles juchées au sommet d'un mas de 18 à 20m de haut, cavalières avec leurs magnifiques chevaux costumés, musiques et danses médiévales, contes et spectacles, font partis des moments étonnants que notre manifestation a proposé aux visiteurs venus sur notre site historique des anciens remparts.

Malgré un froid record pour cette saison (neige le samedi soir suivie d'une température de -2° le dimanche matin et de +7° au plus fort de la journée), nous avons comptabilisé quelques 1 500 visiteurs sur les deux jours, attirés par la notoriété de notre tournoi d'archers médiévaux, aujourd'hui recensé parmi les incontournables du genre au niveau national. Ayant subi un déficit conséquent l'an dernier dû aux conditions climatiques, nous devons renoncer au projet d'intégrer dès cette année, comme nous l'avions envisagé l'an passé, l'organisation des "Tournois du ceinturon d'argent", événement médiéval de portée nationale.





Nous allons cette année encore faire de cet événement un nouveau week-end de qualité les 2 et 3 mai 2020 en proposant toujours notre tournoi d'archerie avec des nouveautés pour les tirs qui seront dévoilées le jour de la manifestation.

Nous proposerons également au public de la musique médiévale avec le groupe reconnu "Les Pescaluna", un spectacle sur le passage de la reine Margot dans notre région et tout particulièrement à Usson sera réalisé par la conteuse locale Brigitte Maurice sur un concept de résidence d'artiste, les Ecuyers du Marchidial de Montaigut-le-Blanc initieront le jeune public aux différents combats d'épée et d'archerie, la compagnie Arcadia proposera des séances théâtrales dans la cour de Monsieur et



Madame BOYER et déambulera également parmi le public pour réaliser des numéros et des jongleries, la troupe "Entre Chien et Jeu" permettra aux petits et grands de s'amuser avec des jeux en bois médiévaux, une initiation en continu au tir à l'arc médiéval se déroulera sur les deux jours de cette édition, notre mini ferme sera installée à l'entrée du site avec cette année l'arrivée de vaches salers, un marché médiéval avec des exposants de plus en plus nombreux sera présent sur le site et enfin notre taverne sera ouverte au public pour lui permettre de se restaurer et de se désaltérer.

Cette manifestation contribue à la notoriété de notre village. Elle permet de rassembler les "Ussonnais" autour d'un projet commun réalisé dans la convivialité, l'enthousiasme et la dynamique forgée depuis le début de cet événement.

Après la manifestation, les bénévoles se sont retrouvés à la taverne pour fêter tous leurs efforts dans la convivialité. Quel plaisir d'être tous ensemble pour décompresser.

La commune d'Usson fait partie de l'association de la "FEE DES ACTS". Elle organise depuis 2 ans le Festival du Trac (Théâtre de Rue) fin septembre à SAUXILLANGES. Dans le cadre des Préalables de ce Festival, le comité a organisé le 20 juillet dernier, l'animation "Balade Contée Nocturne". Cette manifestation a rencontré un certain succès, un public nombreux est venu écouter "les contes glacés" de la conteuse, Brigitte MAURICE.



Nous remercions très sincèrement tous les bénévoles pour leur implication et leur accompagnement dans la réussite de ces événements.

Toutes celles et tous ceux qui veulent se joindre à nous sont les bienvenus.

L'assemblée générale du comité aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 20 mars 2020 à 18h30. Toutes les personnes ayant envie de participer aux Médiévales pourront alors s'inscrire sur le planning.

Le Comité d'Animations.

Nous en profitons pour remercier nos partenaires : L'agglomération Pays d'Issoire, le Département du Puy-de-Dôme & la municipalité d'Usson pour leur soutien financier, Josette, Roland, David VIGNAL & Denise et Michel CHALLAFRE pour les terrains mis à la disposition du comité; Mme et M. BOYER pour le prêt de leur cour.



USSON PASSE PRESENT

Comme chaque année, la 7ème FOIRE AUX LIVRES, AUX DISQUES ET AUX VIEUX PAPIERS s'est tenue le dimanche 16 juin dans la salle du Préau, rassemblant une dizaine d'exposants. Si les visiteurs ont relativement boudé ce rendez-vous, l'expérience sera poursuivie cette année sur un week-end, début août.

2èmes MUSICALES D'USSON

Pour cette 2ème année, ces MUSICALES ont été un succès avec un programme ambitieux : 4 concerts, une conférence, tous en l'église saint Maurice et une exposition ont accueilli 1500 spectateurs, grâce à un tarif accessible à tous (10 et 5 €) voire la gratuité pour 3 manifestations.

Elles ont débuté le jeudi 30 mai, jour de l'Ascension et du traditionnel pèlerinage à Notre dame d'Usson, avec le trio vocal BEL ACCORD de Paris, autour des MUSIQUES MARIALES. Cet ensemble est bien connu des Ussonnais, puisque depuis près de dix ans - alors quatuor Entrenotes, il a participé, ici, chaque année à des concerts.

Trois jours plus tard, le 3 juin, ces mêmes artistes ont offert un autre récital inspiré du voyage de Stevenson dans les Cévennes et de l'imprégnation protestante de cette région.



Le 5 juillet, les voûtes de l'église ont résonné des accords des trompes de chasse du BIEN ALLER DE L'EAU-MERE, et de la majesté de l'orgue tenu par Pierre COURTHIADE, autour de la SAINT HUBERT, alliant ainsi des fanfares de chasse depuis le XVIIIe s avec des pièces pour clavier.

Le 21 juillet, les 5 musiciens de PIAZZOLASSIMO ont entraîné les spectateurs de l'Argentine à Paris sur les musiques d'Astor PIAZZOLA, de la sensualité nostalgique du tango et de la découverte de chansons poétiques ou politiques lorsque le compositeur s'installe en France.

Le 7 août, Jean-Pierre AMIET proposait une conférence en musique LA FEMME, LE SACRÉ ET L'OPERA autour des grandes héroïnes de l'art lyrique qu'elles chantent l'invocation, l'imprécation ou la révolte, la prière. La participation du public a été reversée à l'association des amis de l'église d'Usson.



Enfin, les MUSICALES se sont terminées par une exposition du 5 au 15 août dans la salle "Le Préau" : LE SALON DE MUSIQUE, qui a accueilli en 10 jours 850 visiteurs à la fois surpris et enthousiasmés.

Elle a rassemblé 70 instruments européens et extra-européens de toutes des époques issus des collections de Stéphane GLON-AMIET et de Laure ROUSSEL et autant de gravures originales du XVIe au XXe s. Elle a été complétée par des panneaux explicatifs, des visites commentées et une ambiance musicale.

L'ensemble de ces manifestations a été rendu possible grâce aux aides apportées par la Commune d'Usson, le Conseil départemental et l'Agglomération Pays d'Issoire. Leur succès nous a encouragés à les poursuivre l'an prochain, avec une programmation encore plus ambitieuse débouchant sur un véritable FESTIVAL pérenne.

CONTACT : Jean-Pierre AMIET – Tél. : 04 73 89 34 66 ou 06 01 42 00 82



ASSOCIATION DES CHEMINS D'USSON

Le fondement de notre association a pour vocation d'entretenir et de faire revivre les chemins qui serpentent autour de la butte afin de permettre aux randonneurs de profiter du paysage et du patrimoine local d'Usson qui bordent ces chemins.

Durant les réunions, une programmation des travaux et un suivi de ces derniers sont mis en place. Des travaux d'entretien de l'ensemble des chemins ont lieu à l'automne et au printemps. Cette année l'objectif des travaux a été l'ouverture du chemin reliant Usson à Saint-Jean-en-Val (le chemin du curé). Les travaux de rénovation de la passerelle rejoignant Usson et Saint-Jean-en-Val sont en cours et sont pris en charge par les deux communes.



Comme chaque année nous avons organisé notre traditionnelle randonnée de printemps qui a eu lieu le 7 avril et a connu un franc succès : environ 300 personnes ont répondu présent, ce qui nous a causé des problèmes d'organisation. A ce propos toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour l'édition du 29 mars 2020.

La dernière innovation au sein de notre association, sur proposition de Marc Brulé, est la création d'un verger conservatoire sur un terrain communal d'Usson situé au-dessus de la station d'épuration. Une première plantation d'arbres fruitiers a eu lieu le 24 novembre où tous les habitants de la commune étaient conviés. D'autres séances de travail (bouturage, greffage et autres) auront lieu. Si vous voulez participer à ces travaux, une communication sera faite aux Ussonnais.

Pour terminer un grand merci pour le travail accompli par les bénévoles et en partenariat avec l'équipe municipale qui est un élément de succès de notre mission. Si vous désirez nous rejoindre c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons au sein de notre association des "Chemins d'Usson".



**Le Président,
Jean Pierre Granier.**



ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE SAINT-MAURICE

Il est agréable et réconfortant de constater l'adhésion du plus grand nombre autour des objectifs de notre Association.

Le soutien de notre Maire, Bertrand LIVET, et de toute son équipe municipale, celui des Pouvoirs Publics et des Elus voisins, témoignent du vif intérêt porté au sauvetage de notre église.

A chaque événement organisé au profit de la restauration de ce monument de notre patrimoine, vous avez répondu "présents" et notamment :

- Le samedi 29 Juin 2019 pour le concert "chorale" par les élèves des "Jardins de Yella" sur l'initiative de Claudine Gorce,
- Le dimanche 11 Août pour la prestation exceptionnelle d'Arnaud de Pasquale au clavecin avec l'aide amicale de Jérôme Verghade
- Le mercredi 7 Août pour la conférence sur "Les femmes dans l'Opéra" organisée par Jean-Pierre Amiet,
- Le samedi 2 Novembre, en partenariat avec la Mairie d'Usson, le "Pays d'Art et d'Histoire de l'Agglo Pays d'Issoire", ce fût la visite guidée très argumentée par Michel Andan, puis l'excellente et très instructive conférence de Claire Deschamps sur un des trésors de notre église le retable "La résurrection de Lazare".



Le 1er Mars 2019 en l'église d'Usson un grand moment pour notre Association : L'Atelier Philippe Allemand d'Issoire nous offre un superbe tronc qui recevra les dons destinés à notre action.



Dimanche 11 Août 2019 : récital d'Arnaud de Pasquale au clavecin.

Eclectiques et de grande qualité, ces événements ont encore resserré les liens entre tous ceux qui s'intéressent à notre activité.

Le 7 Février 2020 notre Assemblée Générale décidera de la nouvelle programmation afin de poursuivre notre chemin vers la réussite de notre projet.

Merci, et encore merci, à toutes celles et ceux qui nous aident, mais aussi -par avance- à celles et ceux qui vont nous rejoindre cette année.

A toutes et tous, au nom des "Amis de l'Eglise Saint-Maurice d'Usson d'Auvergne", je souhaite une bonne et heureuse année.

Bonne année, très bonne année 2020 !!!

**Gérard Lebègue,
Président.**



MAINS DANS LES CRINS

Une belle année pour "Mains dans les crins" durant laquelle, conviction et ténacité ont permis des résultats : la reconnaissance d'Intérêt général et celle d'Entreprise Solidaire d'Utilité sociale

Le centre d'équicie accueille 27 bénéficiaires pour lesquels Véronique Souque-Luthringer notre prestataire équicienne emploie toutes ses compétences et son humanité. En effet, cette alternative de prise en charge (thérapie par la médiation animale) des personnes fragilisées, quelle qu'en soit la cause (physique, psychique, sociale, sensorielle), est de plus en plus connue et admise par les professionnels médicaux-sociaux qui en sont les prescripteurs.



Enfin, un manège sera installé courant 1er semestre 2020, grâce à la mobilisation des bénévoles, des donateurs, des mécènes privés et publics pour 73% du coût financier. En effet, lors de périodes d'intempéries (pluie, neige, vent ou fortes chaleurs) les séances sont parfois annulées et demeurent inconfortables pour des personnes déjà fragilisées. Ceci compromet les progrès des bénéficiaires et l'activité économique. Pour compléter les fonds, pour continuer à aider les familles, "les petits ruisseaux faisant les grandes rivières", d'autres idées d'action sont à l'étude et nous continuerons les démarches auprès de mécènes potentiels. Le centre d'équicie et l'association Mains dans les crins veulent s'inscrire dans une dynamique innovante et participer à l'animation d'une zone rurale ainsi qu'au rayonnement historique et actuel de la commune.

Bonne continuation à tous !



CLUB DE LA BUTTE

Depuis trente-deux ans le Club de la Butte se réunit deux après-midi par mois (les 1er et 3ème Mardi) afin de permettre aux personnes, retraitées ou non, de se retrouver pour quelques heures de détente.

Les activités de l'année 2019 ont été les suivantes :

- 9 Juin : Thé dansant à la salle des fêtes de Sauxillanges,
- 15 Juin : Journée détente et découverte du pays Roannais, offerte par le Club,
- 22 Septembre : Thé dansant à la salle des fêtes de Sauxillanges,
- 26 Octobre : traditionnel loto du club qui a obtenu un franc succès comme d'habitude.



Du 30 Septembre au 4 Octobre, dix adhérents du Club ont effectué un séjour dans les Alpes du Sud, organisé par le Club des Aînés de Gignat. Le programme de ce séjour était le suivant :

- Tour du lac de Serre Ponçon et ses magnifiques paysages, découverte de l'histoire du barrage,
- Visite d'une miellerie artisanale,
- Escapade en Italie avec visite du village de Novalesa situé au pied du Mont Cenis,
- Mini croisière sur le lac de Serre Ponçon à bord de la " Carline ", magnifique bateau promenade,
- Visite d'un élevage de chèvres angora,
- Découverte de la flore locale au pied du Mont Pelvoux.

Ce séjour a ravi tous les adhérents qui sont prêts à repartir l'année prochaine pour une autre destination.

En ce qui concerne l'année prochaine, les activités seront les mêmes avec deux thés dansants et le loto. Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez Gabrielle Eymaron au 04 73 71 04 58.

Tous les membres du Club vous souhaitent, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2020.

La Présidente
Gabrielle EYMARON



GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Etat civil (Renseignements en ligne : taper la rubrique recherchée sur www.service-public.fr)

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent la naissance.
- Déclaration de décès : la déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.
- Extrait de naissance délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance.
- Extrait d'acte de mariage délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage.
- Acte de décès délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

En soir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

Identité - Passeport

- Carte Nationale d'Identité : (validité 15 ans)
Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes: Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Clermont-Ferrand.
- Passeport Biométrique (validité 10 ans pour les personnes majeures ou 5 ans pour les enfants mineurs).
Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes : Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Clermont-Ferrand.

En soir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française

Pour les enfants mineurs de nationalité française, elle est téléchargeable sur ordinateur et n'est plus délivrée en mairie.

Elections

- Carte électorale :
Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.
L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Vous pouvez vous inscrire :

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Divers

- Certificat de concubinage : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.
- Pacte Civil de solidarité (PACS) : vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire
Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.
- Recensement militaire : tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser
 - auprès de la mairie de son domicile,
 - ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport et Livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile
- Carte de séjour : délivrée par la Préfecture 18 boulevard Desaix 63000 Clermont-Fd.





Numéros utiles

Noms	Adresses	Téléphones
ADMR Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères	2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 87 96
Association « Les plus beaux villages de France »	Rue de la barrière 19500 Collonges La Rouge	05 55 84 08 50
Bibliothèque de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 65 Mercredi et Vendredi 16h30-18h30. 1 ^{er} et 3 ^{eme} dimanche du mois 10h-12h
CAF Caisse d'allocations Familiales	15 Rue du Mas 63500 Issoire	08 10 25 63 10 Ouvert du Lu au Ve (sauf Je) de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
CPAM Caisse primaire d'Assurance Maladie	28 Rue Antonin Gaillard 63500 Issoire	36 46 Ouvert du Lu au Ve de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
CLIC Centre Local d'Information et de Coordination	11 Rue Espagnon 63500 Issoire	04 73 89 67 38 Ouvert du Lu au Ve de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
Agglo Pays d'Issoire Administration Générale	20 Rue de la Liberté BP90162 63504 Issoire Cedex	04 15 62 20 00 www.capissoire.fr
Conseil départemental du Puy de Dôme	Hôtel du Département 24 Rue St Esprit 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 20 20
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	59 Boulevard Léon Jouhaux CS90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2	04 73 31 85 85
Déchetterie de Sauxillanges	1 esplanade Francois Mitterrand CS20033 69269 Lyon Cedex 2	04 26 73 40 00
Direction Départementale des Territoires Puy de Dôme	Chemin des Rochettes Route de St Babel 63490 Sauxillanges	04 73 96 88 92 Ouverture : Lundi de 14h / 18 h Mardi au Vendredi 10h /12h – 14h /18h Samedi de 9h/12 – 14h/18h
Orange France Télécom Service commercial Accueil professionnels	22 av Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 85 00
Informations SNCF	Rue Jean Bigot Centre commercial Carrefour 63500 Issoire	10 14 10 16
Gendarmerie Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines	Avenue de la gare 63500 Issoire	www.infolignes.com 04 73 96 81 55 Ouverture du Public : Mardi 8h-12h et Vendredi 14h-18h Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendarmerie de Brassac les Mines du Lu au Sa 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h Dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h Tel : 04 73 54 08 88



Noms	Adresses	Téléphones
Centre des Finances publics	3 Bd Léon Blum 63500 Issoire	04 73 89 76 00 (standard)
La Poste	Place de la Liberté 63490 Sauxillanges	3631 Ouverture du public : Du Mardi au Vendredi de 9h /à 12h -14h/ à 16h45 Samedi de 9h /12h
Suez Eaux France	10 Avenue Pierre Mendés France 63500 Issoire	0420102020
Mairie de Sauxillanges	2 Place St Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 80 25 Ouverture : lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h
Mairie d'Usson	12 Rue de la Mairie 63490 Usson	04 73 71 05 90 Ouverture : Lundi 9h-13h / Jeudi 14h-18h30/ Samedi (1 ^{er} et 3 ^{eme} du mois) 8h30-10h30
Maison de retraite EHPAD	6 Rue de l'Hospice 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 24
MSA Mutualité Sociale Agricole Service social	24 Avenue Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 70 52
Office de tourisme Pays d'Issoire	9 place St Paul 63500 Issoire	04 73 89 15 90 info@issoire-tourisme.fr
Parc Naturel Régional Livradois Forez	Maison du parc 63880 St Gervais-sous- Meymont	04 73 95 57 57
Préfecture du Puy de Dôme	18 Bd Desaix 63500 Clermont-Ferrand	04 73 98 63 63
Sous-Préfecture d'Issoire	1 Bd de la Sous-Préfecture 63500 Issoire	04 73 89 07 76
Maison Médicale de Sauxillanges	ZA les Champs Rouges 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 56
Cabinet Infirmier Sauxillanges	Maison Médicale Route de Sugères 63490 Sauxillanges	04 73 96 86 33
UFC Issoire / Ambert	Maison des Associations 20 Rue du Palais 63500 Issoire	04 73 55 06 76

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Cartes bleues perdues ou volées	08 92 70 57 05
Chèques volés 24h/24h - 7j/7j	08 92 68 32 08
Centre info routière	www.bison-fute.gouv.fr
Info état des routes Puy de Dôme	www.puy-de- dome.fr/routes/inforoute-63.html



AU CŒUR DE L'Auvergne,



L'HOTEL-RESTAURANT DE LA REINE MARGOT
VOUS ATTEND...

195

HOTEL-RESTAURANT

DE



LA REINE
MARGOT

USSON.

(Puy-de-Dôme)



USSON ET LE CHÂTEAU DE LA ROCHE.
SA DEVISE ÉTAIT: GARDER LA DENT ET LE TRAITER.
CE QUI SIGNIFIAIT QUE LA FORTERESSE NE POUVAIT
ÊTRE PRISE QUE PAR LA FAMINE OU PAR UN TRAITRE...

LES BONNES VACANCES
A USSON

CÉLÈBRE PAR SON CHÂTEAU-FORT, (L'UN DES PLUS
FUSILLANTS DE LA BASSE-Auvergne). RICHE D'UN PASSÉ
HISTORIQUE UNIQUE DANS LE GENRE, USSON, OÙ MARQUE-
RITE DE VALOIS (LA REINE MARGOT) ÉPOUSE DU BON ROI
HENRI II (HENRI II) A SÉJOURNÉ PENDANT VINGT ANS, VOUS
ATTEND POUR VOS VACANCES.
VOUS RÉVIVREZ CETTE ÉPOQUE DANS LES VESTIGES
MÊMES DU PASSÉ, EN VENANT À L'HOTEL-RESTAURANT DE
LA REINE MARGOT, QUI VOUS OFFRE UN CADRE IDÉAL,
ET UN PANORAMA INOUBLABLE...
ÉCRIVEZ DÈS MAINTENANT POUR RÉTENER VOS PLA-
CES, C'EST UNE SAGE PRÉCAUTION!

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

USSON SE TROUVE À 640 MÈTRES D'ALTITUDE;
60 Km LE SÉPARANT DE CLERMONT-FERRAND, 8 Km D'IS-
SORE - 5° HECTAIRE, 3 Km DE SAUXILLANGES
TOUTE LA CAMPAGNE VOUS SOURIT AUTOUR D'USSON.
UNE VUE SPLÉNDIDE VOUS RÉVÈLE TOUS LES MONTS
D'Auvergne QUI SONT PRÈS DE VOUS, ET SEMBLENT
VOUS TENDRE LA MAIN...
NOTRE SLOGAN? IL EST SIMPLE ET VRAI:

— VENIR A USSON...
ET VIVRE HEUREUX À L'UNISSON...

... POUR TOUTS REN-
SEIGNEMENTS COMPLÉ-
MENTAIRES ÉCRIVEZ À L'
HOTEL-RESTAURANT
DE LA REINE MARGOT
A USSON, RUE ISSONNE-S-HECTAIRE,
(Puy-de-Dôme)

OUVERT DE MAI À SEPTEMBRE.
RÉPAS SUR COMMANDE -
NOCES ET BANQUETS -
CASSÉ-CROÛTE À TOUTE HEURE.

Tous les vrais produits
d'Auvergne
Cuisine au beurre - service
irréprochable - bon accueil...
... FAITES PART DE CE DÉPLANT
À VOS AMIS, ILS VOUS REMERCIERONT
DE LEUR AVOIR INDiqué CETTE ADRESSE...

Document publicitaire daté au crayon "août 1955" - Collection privée "Auberge de la Reine Margot" (actuelle !)